



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

École de développement international et mondialisation

Faculté des sciences sociales

LA RECONSTRUCTION DU LIBAN SOUS LA TUTELLE SYRIENNE



(1989-2005)

Mémoire présenté par Nada Barakat

Sous la direction de M. Noomane Raboudi

Le lundi 13 avril 2015

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I- DÉFINITION CONCEPTUELLE	4
a-Reconstruction.....	5
b-Intervention.....	5
II- CADRE THÉORIQUE	5
a-Intervention et limite de la souveraineté étatique.....	5
b-Les enjeux de la reconstruction post-conflit.....	8
III- HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	10
a-Hypothèse 1.....	10
b-Hypothèse 2.....	10
IV- MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	10
a-L'intervention syrienne au Liban.....	11
b-La reconstruction politique, infrastructurelle et militaire du Liban.....	11
CHAPITRE 1: L'INTERVENTION SYRIENNE AU LIBAN	12
I- LA VULNÉRABILITÉ ET LA FRAGILITÉ DE L'ETAT LIBANAIS	12
a-Le « dualisme » libanais, facteur de faiblesse.....	13
b-L'influence régionale sur l'intérieur libanais.....	14
II- LES OBJECTIFS DE LA TUTELLE SYRIENNE SUR LE LIBAN	15
a-Les objectifs politiques.....	17
b-Les objectifs économiques.....	21
c-Les objectifs géostratégiques.....	26
III- DE L'INTERVENTION À LA DOMINATION	29
CHAPITRE 2 : LA RECONSTRUCTION POLITIQUE, INFRASTRUCTURELLE ET MILITAIRE DU LIBAN	36
I-LA RECONSTRUCTION POLITIQUE	37
a-Un processus électoral contrôlé.....	37
b-La Troïka confessionnelle sous influence syrienne.....	40
II-LA RECONSTRUCTION INFRASTRUCTURELLE	42
a-La collusion Hariri-Syrie.....	43
b-Le cadre de l'essor économique.....	45
c-Le bilan de la reconstruction économique.....	46
III- LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE FACE À L'HÉGÉMONIE DU HEZBOLLAH	49
a-Les effectifs de l'armée libanaise.....	49
b-Le Hezbollah ou l'absence du monopole de la violence légitime.....	52
CONCLUSION	56
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	59
ANNEXES	63

Introduction

En 1990, la scène internationale connaît un profond bouleversement. La guerre froide se termine avec la chute du bloc soviétique et l'avènement des Etats-Unis comme unique puissance mondiale. Le changement induit des recompositions sur la scène moyen-orientale. Il se traduit notamment par un rapprochement syro-américain qui aura des répercussions sur le Liban. Washington donne en effet son feu vert à Damas pour prolonger, voire *conforter* sa présence au Liban. Ce rapprochement s'accompagne d'une nouvelle réalité à Beyrouth: la guerre civile qui déchire le pays depuis 15 longues années se termine officiellement. L'ère de la reconstruction débute à l'ombre de la présence syrienne.

La nouvelle ère est inaugurée par une réunion en Octobre 1989 à Taef, en Arabie Saoudite, sous égide syrienne, américaine et saoudienne. Cette réunion aboutit à la signature d'un document d'entente nationale par 62 députés libanais, élus en 1972¹. Instituant plusieurs réformes politiques et administratives, l'accord de Taef est divisé en quatre volets : d'abord, les principes généraux et les réformes, ensuite la souveraineté de l'Etat libanais sur l'ensemble de son territoire, puis la libération du Liban de l'occupation israélienne et enfin, les relations libano-syriennes. L'accord prévoit une relation privilégiée avec la Syrie, destinée à protéger le Liban d'éventuelles menaces, notamment israéliennes.

Par ailleurs, le document d'entente nationale comporte implicitement une stratégie de défense à adopter, pour éviter de retomber dans la guerre civile. Sur le plan interne, il s'agit notamment du désarmement des milices et du retour à la souveraineté de l'Etat, lui-même renforcé par la réforme des institutions politiques et militaires. Sur le plan externe, c'est la consolidation d'une relation particulièrement privilégiée avec la Syrie, afin de reconstruire le pays et de lutter contre l'ennemi commun.

¹ Les députés libanais, élus en 1972, négocient dans la ville saoudienne de Taef les accords qui devront mettre fin à la guerre, sous l'égide d'une commission tripartite arabe formée de l'Arabie saoudite, du Maroc et de l'Algérie. Le général Aoun (premier ministre intérimaire et commandant en chef de l'armée libanaise) refuse l'accord et dissout le Parlement libanais. Lors de l'établissement de l'accord de Taef, certains opposants libanais le dénoncent, étant selon eux signé à l'apogée de l'occupation syrienne et par un Parlement non réélu depuis près de 15 ans.

En parallèle, la résistance contre Israël est légalisée, ce qui constitue un point clé de ce « plan » de défense.

La défense conçue n'est pas exclusivement militaire. Le Liban se reconstruit grâce entre autres à l'aide syrienne et devient une carte majeure que Damas utilise à l'échelle régionale et internationale. Tenant le Liban d'une main de fer, le régime de Damas favorise l'établissement d'un nouveau système politique et l'unification et le renforcement de l'armée. Il permet aussi l'affirmation d'un nouvel acteur non étatique, le Hezbollah, qui monopolise désormais la résistance contre l'Etat hébreux. Le Hezbollah devient la Résistance, qui parvient à vaincre Tsahal à plusieurs reprises.

Cependant, la succession de crises et de conflits violents depuis l'assassinat de l'ex-premier ministre Rafic Hariri, et le retrait de l'armée syrienne deux mois plus tard, vont révéler un pays plus que jamais déchiré. Depuis la « Révolution du Cèdre » de 2005, la scène politique libanaise est structurée en deux blocs antagonistes, les mouvements du 8 mars et du 14 mars, respectivement alliés de la Syrie des Assad, et opposés à celle-ci. Depuis lors, en dépit des deux élections législatives de 2005 et 2009, le quotidien des libanais n'a été qu'une copie d'une violence multiforme renforçant et aggravant une tension toujours affleurante: guerre de 33 Jours en 2006 entre Israël et le Hezbollah, occupation du centre-ville de Beyrouth par les partis de l'opposition (coalition du 8 Mars), siège et destruction du camp palestinien de Nahr al-Bared par l'armée libanaise pour en expulser les islamistes jihadistes de Fatah al-islam durant l'été 2007, confrontations armées de Mai 2008 avec incursions miliciennes dans les rues de la capitale comme dans plusieurs régions du pays. Il n'en fallait pas d'avantage pour que les références au retour d'une guerre civile dans les discours politiques s'amplifient et que la répartition des oppositions politiques en deux blocs fragmente encore plus la société libanaise.

C'est donc dans ces conditions que nous nous demandons aujourd'hui si l'intervention syrienne au Liban a véritablement aidé à la reconstruction du pays.

I- Définition conceptuelle

Nous partirons de notre question de recherche pour définir l'intervention et la reconstruction, deux concepts fondamentaux sur lesquels se basera le développement de notre sujet. Etant donné que le champ d'étude de ces deux

concepts est très large, nous nous concentrerons sur les définitions qui feront juste l'objet de notre étude, mais nous choisirons également les définitions les plus pertinentes et les mieux adaptées au contexte de notre recherche, et qui nous permettront plus tard d'élaborer le plan de notre mémoire.

a- Reconstruction: Tout en se basant sur la définition donnée par les ex-secrétaires des Nations-Unies Boutros Ghali² et Kofi Annan³, nous définirons la reconstruction comme une intervention visant à assurer la sécurité, la transition politique, la réconciliation et le développement socio-économique dans un pays venant de sortir d'une situation de conflit, et donc comme une assistance menée, pour appuyer les structures capables de consolider la paix et d'éviter le retour des violences.

b- Intervention: Pour la définition de l'intervention nous nous baserons sur l'article de Thierry Tardy⁴ qui définit l'intervention comme une inégalité de puissance entre deux Etats, le plus fort visant à imposer sa politique étrangère et ses intérêts stratégiques sur le plus faible.

D'ailleurs l'intervention, telle que définie littéralement, est l'attitude qui consiste à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays, en d'autres termes s'ingérer sans y être invité dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat⁵.

A partir de ces deux définitions (intervention et reconstruction) nous tenterons de construire notre cadre théorique, qui pourra nous aider à mieux comprendre le lien existant entre la reconstruction et l'intervention.

II- Cadre théorique

a- Intervention et limite de la souveraineté étatique : La souveraineté Westphalienne a connu, depuis 1648 jusqu'à nos jours, un parcours idyllique. Ce concept est à la base des relations internationales et la mesure de l'ordre établi. Sa définition et son champ d'application, s'ils sont clairs et jalousement défendus par

² GHALI Boutros, « *Agenda pour la paix, la Diplomatie préventive, Rétablissement de la paix, maintien de la paix* », Rapport présenté par le Secrétaire Général en application de la déclaration adoptée par la Réunion au sommet du Conseil de Sécurité, le 31 janvier 1992.

³ Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan, « *Dans une liberté plus grande : Développement, sécurité et respect des droits de l'homme* », 21 mars 2005.

⁴ TARDY Thierry, « L'intervention dans les années quatre-vingt-dix : Réflexion autour d'un concept évolutif », in *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. II, 2001, p. 771-786.

⁵ Dictionnaire de l'internaute, <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/non-intervention/>.

chaque Etat, se voient cependant atténués par la montée en puissance de concepts tels que le respect des droits de l'homme, mais aussi l'intervention pour maintenir la stabilité et la sécurité internationale et régionale. «*En effet dans un monde interdépendant où la sécurité suppose la présence d'un cadre constitué d'entités souveraines stables, l'existence d'Etats défaillants, peut constituer un risque pour tous les peuples quelle que soit leur situation géographique*»⁶. Donc, dans un tel contexte, l'intervention devient plus acceptable; elle n'est plus forcément coercitive, n'est plus automatiquement assimilée à une violation de la souveraineté étatique, et n'est plus considérée comme «légalement et moralement incorrecte» de par sa nature.

Toutefois, selon William Perry et Ashton Carter⁷, le processus qui conduit un Etat à intervenir dans une zone de crise comprend un nombre important d'éléments, objectifs et subjectifs, qui interagissent les uns avec les autres, et dont la combinaison fait qu'à un moment donné la décision d'intervenir est prise. En effet comme le souligne Joseph Nye, toute intervention doit tout d'abord répondre à une menace aux intérêts nationaux de l'Etat qui l'engage⁸. Cependant ces intérêts très divers, se placent à plusieurs niveaux : intérêts vitaux, stratégiques, de puissance. Ils sont par ailleurs évolutifs et subjectifs. Ce qui relève aujourd'hui de l'intérêt d'un Etat peut ne plus compter demain. Ernesto Garzón Valdés distingue deux types d'intervention dans le domaine des relations internationales, une de caractère plus général et l'autre de caractère plus restreint. Dans le sens général, «*on peut comprendre par intervention l'influence d'un agent extérieur dans les affaires intérieures d'un pays souverain*»⁹. La version plus restreinte est «*celle qui insiste sur l'aspect de l'ingérence coactive dans les affaires intérieures d'un pays*», et qui peut se dérouler de plusieurs manières : «*depuis l'imposition de programmes éducatifs ou culturels jusqu'à la 'menace ou le recours à la force' (article 2, 4 de la Charte des Nations unies) et l'attaque armée' ou l'invasion par la force armée' (Traité interaméricain d'assistance réciproque signé à Rio de Janeiro en 1947, article*

⁶ Rapport de la commission Internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats, «*La responsabilité de protéger*», les nouveaux enjeux de la sécurité, Ottawa, Décembre 2001, p. 4.

⁷ PERRY William & Carter Ashton, «*Preventive defense: A new security strategy for America*», Washington DC, Brookings Institution Press, 1999.

⁸ NYE Joseph, «*Redefining the National Interest*», in *Foreign Affairs*, 78(4), juillet-août 1999.

⁹ GARZON Valdés, *Intervencionismo y paternalismo* in Garzón Valdés, Ernesto Derecho, ética y política, Centro de Estudios Constitucionales, Madrid, 1993.

9, a, b) en passant par la pression diplomatique, l'application de sanctions économiques et l'incitation à la rébellion de certains secteurs de la population»¹⁰.

Dans le même registre d'idées, Mario Bettati fait remarquer que l'intervention ou l'ingérence peuvent être matérielles ou bien immatérielles¹¹. L'intervention matérielle implique une incursion physique sur un territoire étranger, qui est qualifiée d'agression par un autre Etat ou une organisation internationale. L'intervention immatérielle consiste simplement à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat étranger en prenant position sur son régime politique, économique ou social, afin de le faire changer en mobilisant les médias, en invoquant une organisation internationale, par la rupture diplomatique ou tout autre moyen de pression. Elle ne comporte ni action physique ni présence d'aucune sorte sur le territoire du pays dans lequel on intervient¹².

Selon la théorie réaliste des relations internationales, les interventions ne peuvent être menées que pour des raisons purement sécuritaires et de défense des intérêts nationaux, mais aussi pour des intérêts de puissance¹³. Cette quête est logique dans le sens où les unités politiques évoluent dans un environnement international anarchique à l'intérieur duquel elles doivent survivre et prospérer. Le moyen pour y parvenir est donc d'acquérir et d'accumuler de la puissance. En fait les rapports de force dominant les relations entre les Etats. Ces derniers recherchent toujours la puissance dans leurs relations avec les autres Etats. Donc selon cette école de pensée (réaliste), la politique internationale est vue comme une lutte continue pour la quête de puissance. Une puissance que Raymond Aron définit comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »¹⁴ ou encore, comme l'affirme Chomsky, « comme la capacité des forts d'agir comme ils l'entendent alors que les faibles sont condamnés à subir¹⁵ ».

Pour certains libéraux, les interventions sont plus dangereuses que bénéfiques : elles développent une dépendance qui permet aux dirigeants de négliger leur

¹⁰ Idem.

¹¹ BETTATI Mario, *Un droit d'ingérence*, Revue Générale de Droit International Public, Tome 95, n°3, 1991.

¹² Idem.

¹³ KENNAN George, « Morality and foreign policy », in *Foreign Affairs*, vol. 65, n°2, 1985, p. 205-218.

¹⁴ EVANS Graham & NEWHAM Jeffrey, *The dictionary of world politics*, Londres, Simon & Schuster, 1990.

¹⁵ CHOMSKY Noam, « Intervention à l'Assemblée Générale des Nations Unies lors du débat sur la « Responsabilité de Protéger », in *Le Grand soir*, 8 avril 2010.

population ; elles empêchent un engagement durable à reconstruire et à éliminer politiquement les causes du conflit.¹⁶

D'autres auteurs sont plus optimistes face aux interventions qu'ils croient inévitables dans un contexte d'interdépendance des Etats. Puisque la mondialisation renforce les liens de toutes sortes entre les Etats, chaque conflit, interétatique ou intra-étatique, a des répercussions importantes sur les Etats voisins, voire sur la sécurité internationale.

Les interventions doivent donc être envisagées dans certaines circonstances. Il faut cependant que celles-ci soient mieux définies, non seulement pour parvenir à un consensus lorsqu'un cas se présente, mais également pour améliorer les chances de succès de l'intervention.

b- Les enjeux de la reconstruction post-conflit : La défaillance des Etats au lendemain des conflits et la transformation du contexte politique international après la fin de la guerre froide ont poussé la communauté internationale à un retour vers le concept de reconstruction étatique. En effet ce concept a surtout puisé ses fondements dans la période post-Seconde Guerre Mondiale, à travers la mise en place de plans internationaux de soutien, pour reconstruire une Europe tout à fait détruite. Le redémarrage économique et la paix qu'a connus l'Europe depuis, ont poussé la communauté internationale à modéliser ce concept et à l'appliquer à tous les Etats défaillants. Aujourd'hui les Etats fragiles constituent un risque à la sécurité et à la stabilité internationales puisque, « *la guerre et la violence ne naissent plus de la puissance des Etats mais de leur faiblesse* »¹⁷ .

En effet le massacre des civils, l'effondrement des institutions de l'Etat, le désordre civil, l'anarchie, le banditisme sont tous des résultats d'un conflit interne et représentent une menace à long terme pour la stabilité internationale, menace qui nécessite une intervention extérieure immédiate en vue de reconstruire l'Etat défaillant et instaurer une paix durable. Donc deux volets essentiels -intervention et reconstruction- qui se matérialisent par une mesure exceptionnelle et transitoire : l'établissement d'un protectorat.

¹⁶ LISCHER Sarah, « Collateral Damage: Humanitarian Assistance as a cause of conflict », in *International Security*, vol. 28, n° 1, avril 2003, p. 79-109.

¹⁷ CAPLAN, Richard et Beatrice POULIGNY, « histoire et contradiction du state building », in critique international, no28 pp.123-138.

Nguyen Quoc Dinh définit le « *protectorat comme un système particulier de rapports entre deux Etats, le « protecteur » et le « protégé », qui n'affecte en théorie que la compétence « externe » du second* ». « *L'Etat protecteur est habilité à représenter totalement l'Etat protégé dans les relations diplomatiques internationales et à conclure des traités qui engagent l'Etat protégé* »¹⁸.

Selon Rupnik, le protectorat aurait deux objectifs :

- Une logique d'intervention;
- Une logique de protectorat qui assure une double action : la sécurité et la reconstruction¹⁹.

Toutefois il semble généralement admis selon le NEPAD (New Partnership for Africa Development) que la plupart des systèmes de reconstruction post-conflit passent par trois phases principales: la phase d'urgence, la phase de transition et la phase de développement²⁰:

- **La phase d'urgence** est la période qui suit immédiatement la cessation des hostilités. Elle a une portée double : la création d'un environnement de sûreté et de sécurité, et une réponse d'urgence aux conséquences immédiates du conflit²¹.

- **La phase de transition** tient son nom de la transition entre un gouvernement intérimaire nommé et une forme quelconque d'élection ou de processus traditionnel légitime, pour élire ou sélectionner un gouvernement de transition, chargé de rédiger une nouvelle constitution. Cette phase se termine en général par des élections gérées conformément aux dispositions de la nouvelle constitution, à la suite desquelles un gouvernement souverain et légitimement élu assume le pouvoir.

La phase de transition se concentre sur le renforcement de la capacité intérieure légitime et durable. La focalisation se déplace des secours d'urgence vers le rétablissement, la réhabilitation et la reconstruction.

Les programmes comprennent donc des initiatives destinées à la reconstruction de l'infrastructure économique et la création d'emplois à court terme par l'intermédiaire

¹⁸ QUOC DINH Nguyen, DAILLIER Patrick, PELLET Alain, *Droit International Public*, 5ème édition, Paris, LDGJ, 1994, 469 p.

¹⁹ RUPNIK Jacques, « L'europanisation des protectorats dans les Balkans » in *Presses de Sciences Politiques*, 2003, p. 353.

²⁰ Phases décrites dans le rapport du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), « *Cadre de reconstruction post-conflit en Afrique* », Secrétariat du NEPAD, programme pour la gouvernance, la paix et la sécurité, juin 2000.

²¹ Suivant la situation, la phase d'urgence s'étend en général de 90 jours à un an.

de travaux nécessitant une main d'œuvre importante. Le secteur de sécurité sera impliqué dans la transformation de la police, de l'armée, de la défense et d'autres organismes de sécurité existants.

- **La phase de développement** vise à soutenir le gouvernement élu et la société civile à l'aide d'un large éventail de programmes destinés à stimuler la reconstruction socio-économique et à favoriser la réconciliation. Cette dernière phase est le couronnement de la paix durable puisqu'elle vise non seulement au règlement du conflit mais à son dépassement²².

L'accomplissement de ces trois phases permettra enfin la transition du statut d'Etat défaillant au statut d'Etat fort.

III- Hypothèses de recherche

A partir du contexte de recherche, du cadre théorique et de la définition des concepts nous pouvons proposer deux hypothèses :

a- Hypothèse 1 : Se basant sur le discours de Hafez El Assad et l'accord de Taef, la reconstruction du Liban est un projet accompli pour la Syrie.

b- Hypothèse 2 : Se basant sur les phases décrites par le NEPAD (voir ci-dessus), la reconstruction du Liban sous la tutelle syrienne est un projet inachevé pour le pays.

IV- Méthodologie de recherche

L'élaboration de notre cadre théorique nous a permis de structurer notre plan de recherche en deux parties : l'intervention syrienne au Liban et la reconstruction politique, infrastructurelle, militaire et stratégique du Liban.

En se basant sur les définitions d'intervention et de reconstruction développées dans notre cadre théorique, nous essaierons de vérifier la validité de nos hypothèses. Notre recherche sera basée sur un raisonnement déductif, puisqu'à partir des prémices développées dans notre partie théorique, nous essaierons de tirer une conclusion liée à notre question initiale, à savoir si l'intervention syrienne a aidé à la

²² La phase de développement s'étend généralement de 6 à 12 ans mais dans la programmation de son développement, le pays aura vraisemblablement à affronter des conséquences liées au conflit pendant des décennies.

reconstruction du Liban. Par ailleurs la nature du sujet nous imposera de combiner des théories de relations internationales à des théories de développement et à une mise en perspective historique autour des relations syro-libanaises.

a- Intervention syrienne au Liban : Dans ce premier chapitre, nous étudierons à travers la politique étrangère de la Syrie, l'intervention comme étant le désir d'étendre une politique étrangère et des intérêts stratégiques à un pays donné. A travers une recherche descriptive, nous tenterons tout d'abord de présenter les éléments de la fragilité de l'Etat libanais, par la suite nous étudierons l'évolution et le fonctionnement de la politique syrienne et les visées du président Hafez El Assad au Moyen-Orient pour faire sortir la Syrie de son isolation. Par la suite, à travers une recherche explicative, nous étudierons l'intérêt géostratégique, économique et militaire que revêt le Liban pour la Syrie.

De plus, tout en s'appuyant sur la définition de l'intervention comme une inégalité de puissance entre deux Etats, nous tenterons d'analyser la nature de la relation entre le Liban et la Syrie et les rapports de force qui se sont établis entre les deux pays.

b- La reconstruction politique, infrastructurelle, militaire et stratégique du Liban: Le plan de notre deuxième chapitre sera élaboré en se basant sur la définition donnée à la reconstruction ainsi que sur l'accord de Taef qui citent les principaux éléments matériels et immatériels nécessaires pour reconstruire et parvenir à une paix durable, à savoir le gouvernement, l'infrastructure, l'armée et la politique de défense. Ainsi, trois types de reconstruction seront étudiés dans ce chapitre : la reconstruction politique à travers la mise en place d'un nouveau processus électoral, la reconstruction infrastructurelle à travers la venue de Rafic Hariri et enfin la reconstruction militaire face à l'hégémonie du Hezbollah. Dans chaque partie les répercussions de ces reconstructions seront analysées et dévoilées.

Chapitre 1: L'intervention syrienne au Liban

Les soldats syriens sont entrés au Liban quinze mois après le début de la guerre civile, le 31 mai 1976. Si Damas est intervenue durant le conflit pour « ramener la paix », et contrôler les communautés confessionnelles, les partis politiques, les milices, et même les organes de l'Etat, sa présence s'affirmera d'avantage à la fin des affrontements puisqu'elle est légalisée et pérennisée.

Ainsi, tout en se basant sur l'article de Thierry Tardy, qui définit l'intervention comme « *une inégalité de puissance, le plus fort visant à étendre sa politique étrangère et ses intérêts stratégiques, politiques et économiques sur le plus faible* »²³, nous essaierons dans cette partie de comprendre l'intérêt de la Syrie pour le Liban à partir de ces pratiques ou techniques d'influence. Notre démarche se situera à mi-chemin entre une histoire politique et une sociologie politique des relations syro-libanaises en ce qu'elles enseignent sur le régime syrien lui-même.

De manière générale, la politique étrangère que deux pays peuvent développer vis-à-vis l'un de l'autre, révèle la nature de leurs relations, qui peuvent être bonnes ou mauvaises. Par ailleurs cette politique donne une image des régimes en place et reflète leurs intentions l'un à l'égard de l'autre.

Nous voulons proposer dans les lignes qui suivent une analyse des relations syro-libanaises en fonction du type de relation ayant existé entre les deux Etats. En conséquence à travers une mise en perspective historique nous essaierons dans une première partie de présenter les éléments de la fragilité de l'Etat libanais, en explorant le dualisme de l'identité libanaise qui a facilité la mise du pays sous la tutelle syrienne. Dans une seconde partie, nous expliquerons de quelle sorte le Liban constitue une carte géostratégique, politique, économique et un atout régional principal pour la Syrie. Nous verrons par la suite dans la troisième partie comment la domination syrienne a été légalisée et légitimée au Liban.

I- La vulnérabilité et la fragilité de l'Etat libanais

Depuis sa création en 1920, le Liban est resté un pays des plus fragiles et des plus complexes. Une entité tampon entre les diverses convoitises des puissances

²³ TARDY Thierry, « L'intervention dans les années quatre-vingt-dix : Réflexion autour d'un concept évolutif », in *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. II, 2001, p. 771-786.

régionales et internationales au Moyen-Orient et incapable de maintenir le Pacte national défini à l'issue de l'indépendance en 1943. Se situant au Sud de la Syrie, au Nord d'Israël, et à l'Est de l'Irak, le Liban est au cœur d'une zone de conflit. La taille de cet Etat (10452 kilomètres carrés), sa population (4 millions d'habitants), sa position stratégique, son faible poids politique dans un contexte régional marqué à la fois par des puissances régionales (l'Arabie saoudite, l'Iran), par des puissances protectrices (la Syrie), ou occupantes (Israël), le placent dans une situation des plus vulnérables. Le Liban a souvent servi au cours de son histoire d'instrument aux mains des acteurs régionaux et internationaux luttant pour la préservation de leurs propres intérêts, pour l'hégémonie et le contrôle de cette région stratégique du monde.

a- Le « dualisme » libanais, facteur de faiblesse

“Deux négations ne font pas une Nation”²⁴, affirme le journaliste Georges Naccache en faisant allusion au « dualisme » libanais institutionnalisé par le Pacte national de 1943. Ce document d'entente nationale reflète la volonté des différentes communautés libanaises de vivre ensemble au sein du Grand Liban déclaré par le mandat français en 1920. « Le Liban est une patrie au visage arabe, qui puise dans la culture occidentale ce qui lui est bon et utile²⁵ ». Ces termes engagent les chrétiens maronites, pour qui l'Etat libanais constitue l'aboutissement de leurs aspirations, à reconnaître l'arabité conditionnelle du Liban et à limiter leurs relations privilégiées avec l'occident dans le cadre de la souveraineté libanaise. En échange, la communauté sunnite reconnaît le Grand Liban, ainsi que sa nature particulière qui le distingue des autres pays arabes, et abandonne en outre son projet d'Union arabe. En effet, depuis son indépendance, l'Etat libanais assure ses responsabilités arabes en participant en 1944 à la fondation de la LEA (Ligue des Etats arabes). Cette organisation réunit en son sein tous les Etats arabes et les incite à coopérer étroitement dans les domaines politiques, économiques et militaires, et se déclare, dès le départ, hostile à Israël. En 1948, le Liban fait preuve de solidarité avec la cause palestinienne, devenue arabe, en s'engageant dans la guerre menée par les Etats arabes contre Israël. Ensuite, le Liban fut lié aux autres pays arabes par le

²⁴ Article paru dans « l'Orient » en octobre 1943.

²⁵ “Le Pacte national”, issu de la déclaration ministérielle de Riad el Solh devant le parlement libanais, le 7 octobre 1943.

pacte de sécurité collective (1950), qui institue un système d'assistance militaire et prévoit l'établissement d'un commandement militaire arabe uni. Pour plusieurs années, la politique étrangère libanaise reflétait l'entente des deux communautés libanaises principales à concéder leurs intérêts individuels au profit de l'intérêt national suprême. Pourtant, ces concessions mutuelles s'avèrent insuffisantes face aux dysfonctionnements structurels instaurés par la nature hétérogène de la société libanaise, de laquelle est issu le modèle démocratique unique libanais. Les communautés libanaises sont relativement très nombreuses (voir carte 1 en annexe). et elles sont toutes politiquement actives et impliquées. D'ailleurs, le multi communautarisme de la société libanaise, tout en étant à l'origine de la démocratie consensuelle établie, fut aussi une source d'instabilité pour l'Etat libanais. Chaque communauté religieuse est considérée comme étant une personne morale aux yeux du droit publique libanais, et le confessionnalisme politique est institutionnalisé dans la constitution libanaise. Il en résulte que les intérêts nationaux divergèrent et les divisions communautaires s'accrochèrent. La lutte pour le pouvoir facilite les ingérences extérieures, le Liban devient donc l'arène sur laquelle se traduit l'impact de tout événement ou incident régional.

En effet, depuis sa création, l'Etat du Grand Liban fut condamné à l'effondrement du moment où les règles et les coutumes qui régissaient sa politique, consacraient la primauté d'une communauté sur les autres. En réalité, la division entre les fractions libanaises semble exister depuis des siècles. Sous la domination ottomane, que ce soit à l'époque de l'émirat du Mont Liban ou de la Moutassarifiyya, le pouvoir politique était le sujet de toutes les rivalités intercommunautaires et à l'origine de tout conflit confessionnel.

b- L'influence régionale sur l'intérieur libanais

En plus de la diversité de ses communautés, le Liban se distingue de son environnement arabe en étant la seule république démocratique face à un ensemble de monarchies autoritaires et des régimes militaires du parti unique. Les régimes arabes environnants deviennent de plus en plus hostiles à l'établissement de cette jeune démocratie du fait que le président libanais est le seul chrétien parmi les chefs d'Etat arabes. La formule unique libanaise, étant condamnée à être combattue, et face à la fragilité de ses institutions, le Liban ne réussit pas à se protéger contre les interférences extérieures. En effet, pendant que les Etats voisins consolidaient leurs

autorités en renforçant leurs armées et en les intégrant au pouvoir, le Liban évoluait à l'inverse en maintenant telle qu'elle la structure de son armée et en l'écartant du pouvoir pour préserver son unité. Les maronites à la tête de l'Etat choisissent le maintien du statu quo pour anéantir le pouvoir des autres communautés. L'Etat sombre donc dans la stagnation, et les communautés écartées se retournent vers l'extérieur.

Ainsi le pays est toujours tributaire des différentes puissances régionales et internationales qui l'exploitent dans des jeux « à somme nulle », dans une région très sensible ou s'entremêlent le conflit israélo-arabe, l'influence de l'Iran, l'énigme syrienne etc. Le Liban constitue une zone de projet pour tous les acteurs régionaux et internationaux à l'exception notoire des Libanais eux-mêmes. Pour les Palestiniens, le pays du cèdre constitue un lieu de passage pour la récupération de leurs territoires occupés. Pour les Américains, le contrôle des Palestiniens du Liban était une priorité pour les intégrer dans le processus de paix américain au Proche-Orient en livrant le Liban à Hafez El Assad. Pour les Soviétiques, la situation du Liban permettait de renforcer leur mainmise sur le Proche-Orient. Pour les Iraniens, il s'agirait de soutenir les Chiites du Liban et étendre leur influence dans la région. Pour les Israéliens, la mise en route du projet de la droite israélienne en vue de la création d'un Etat chrétien maronite allié écosserait les pays arabes environnants en Etats mono communautaires rivaux entre lesquels la zizanie ne pourrait générer que des guerres sans fin. Et enfin pour la Syrie de Hafez El Assad le Liban serait un cadre indispensable pour satisfaire ses desseins stratégiques et ses ambitions politiques et économiques sur le Liban, ce que nous essaierons de démontrer et développer dans notre deuxième partie.

II- Les objectifs de la tutelle syrienne sur le Liban

La genèse de l'intérêt syrien pour le Liban peut faire l'objet de toutes sortes de lectures, le régime baasiste n'existant que depuis les années soixante et le règne des Assad commençant en 1970. S'il n'est pas dans nos vues de faire remonter cette genèse à une période antérieure à ce régime, il importe toutefois de prendre en compte quelques paramètres historiques, tant libanais que syriens, inhérents à cette question. Car il y a bien un substrat symbolique et historique sur lequel a pu s'édifier cette relation « fraternelle » avec « la Syrie sœur », selon les formules courantes du

temps de la tutelle syrienne au Liban. Or, cette relation est tout sauf fraternelle si l'on étudie objectivement les faits historiques.

En effet, elle commence avec le particularisme de la Montagne chrétienne et ses liens privilégiés avec la France, sous le mandat français, puis se poursuit avec la frustration croissante des nationalistes arabes qui voient s'enraciner la logique d'Etat libanais au détriment du projet du grand royaume arabe. Avec pour conséquence le morcellement de leurs rangs, lorsque certains nationalistes libanais s'accordent avec la frange chrétienne pour forger un Pacte national qui reconnaît de facto l'Etat du Liban dans ses frontières du Grand-Liban comme patrie définitive pour tous ses citoyens. Subsistera l'impression que le Liban fut pour la France le " bon élève" choyé, en comparaison avec la turbulente Syrie qu'il a fallu mater en usant de la violence²⁶ et en poussant à l'extrême la politique colonialiste française de fractionnement des territoires²⁷. Une politique qui appuyait les minoritaires, c'est à dire des groupes confessionnels non sunnites, afin de régner par la division. Avec les résultats que l'on sait puisque, parmi eux, les Alaouites faisaient figure de collaborateurs des Français, et furent marginalisés dès l'indépendance en 1946.

Or c'est à travers l'armée que, comme d'autres ailleurs dans le monde arabe, ces minoritaires purent effectuer leur ascension sociale utilisant à leur fin l'appareil d'Etat, à commencer par le Baas²⁸, pour asseoir leur domination sur la Syrie.

Si à l'intérieur du pays, le régime Assad édifie son pouvoir (à partir de 1970) sur un jeu d'équilibre des forces et des alliances entre les différentes communautés²⁹, face à l'extérieur le régime syrien cherche à se doter d'outils d'influence capables d'asseoir sa légitimité et son autorité régionale, et d'aboutir à une résolution juste et globale du conflit israélo-arabe sous l'égide de la Syrie.

Néanmoins, Damas n'est pas en mesure d'imposer sa suprématie à la Jordanie qui jouit d'une situation internationale particulière à cause de l'ouverture occidentale du régime hachémite. La Syrie doit également composer avec l'autonomie de l'OLP (Organisation pour la Libération de la Palestine) et de Yasser Arafat qui bénéficie

²⁶ DE WAILLY Henri, *Liban, Syrie: Le Mandat : 1919-1940*, Paris, Perrin, 2010, p. 329.

²⁷ KHOURY Gérard, *Une tutelle coloniale, Le mandat français en Syrie et au Liban, écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, p. 236

²⁸ LE GAC Daniel, *La Syrie du général Assad*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 294.

²⁹ VAN DAM Nikolas, *The struggle for Power in Syria. Politics and society under Assad and the Ba'ath Party*, London, I.B.Tauris, 2011, p. 272.

d'un « appui » arabo-islamique. Par ailleurs, la Turquie voisine, membre de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), qui détient le sandjak d'Alexandrie depuis 1939, est trop puissante pour être affrontée par la Syrie³⁰.

Enfin, la signature d'un accord de paix séparée entre Israël et l'Égypte en 1979 laisse la Syrie seule face à la « cause arabe ».

Reste donc le Liban qui, en raison des liens historiques, géographiques, culturels et autres entre les deux pays, et en raison de l'état de guerre qui y régnait, constitue le pays voisin « idéal » sur lequel la Syrie peut exercer sa suprématie. De plus, le Liban est proche de certaines puissances internationales, comme la France qui lui apporte un appui sur la scène internationale.

Dominer le Liban est donc un atout majeur pour Damas, dans cette région où la force fait souvent la loi. Et c'est dans ce cadre que la Syrie envahit le Liban durant la guerre civile.

L'intérêt stratégique que le Liban revêt alors pour Damas se précise à partir de ce moment puisque, étant devenue garante de sa stabilité, la Syrie au Liban peut commencer à prélever des bénéfices directs, politiques, économiques et stratégiques, résultants de sa présence au pays des cèdres.

a- Les objectifs politiques

La première des données qui sert à dessiner les objectifs syriens est l'aspiration à l'unité arabe. D'ailleurs un des livres qui ont révélé de multiples facettes de la personnalité du président syrien Hafez El Assad est sans doute celui de Patrick Seale³¹. Son titre est simplement : Assad. Le profil que Hafez El Assad a voulu donner de lui-même est celui d'un leader national arabe qui reprend le drapeau de Gamal Abdel- Nasser qui venait de décéder à la veille de la prise du pouvoir en Syrie par Assad. Fort de cet ego dominant et rassemblant tous les pouvoirs :

³⁰ Cette région peuplée d'Arabes et d'une minorité turque est accordée en 1920 à la Syrie par la France, puissance mandataire. Néanmoins, peu avant l'Indépendance Syrienne, la Turquie n'accepte pas que ce territoire, où vit une population turque, passe sous le contrôle d'un Etat Syrien Independent. Ankara s'emploie à augmenter le nombre de turcs qui y vivent, jusqu'à y devenir majoritaires, notamment par la violence ou des transferts de population. C'est ainsi qu'en 1939, la population locale vote son propre rattachement à la Turquie. La France ménage ainsi la susceptibilité de la Turquie, clef de voute de la politique régionale, pour en faire un allié en cas de conflit avec l'Allemagne Hitlérienne.

³¹ SEALE Patrick, *Assad: The struggle for the Middle East*, University of California Press, Ltd. London, England, 1988, p. 576.

exécutif, législatif, militaire, administratif et judiciaire, il pouvait se permettre de prôner un nationalisme arabe extrémiste, mais à la seule condition qu'il en soit le chef incontesté. Tout autre homme politique arabe ne pouvait se réclamer du même nationalisme s'il n'acceptait pas de se soumettre au leadership d'Assad.

La montée en force de la résistance palestinienne, notamment après la cuisante défaite des armées arabes face à Israël en 1967 (guerre des 6 jours), sera un des axes de sa politique, visant à entrer en concurrence avec d'autres Etats arabes (Egypte, Irak, Jordanie) pour le leadership du Front du refus³² et pour consolider sa position de chef national arabe.

D'ailleurs c'est au Liban que viendra se fixer l'OLP après son échec en Jordanie. La résistance palestinienne va s'affirmer au milieu des années 1960 grâce à un climat de révolution anti-impérialiste à l'échelle mondiale. Encouragée par ce souffle international, la résistance palestinienne se voudra l'alternative aux échecs du nationalisme arabe et l'alternative à l'impuissance des armées arabes face à Israël. Toutefois au Liban elle se heurtera, aux ambitions syriennes et à la prétention du régime Hafez El Assad d'être l'héritier unique du panarabisme suite à la disparition du régime nassérien en Egypte au début des années 1970.

Pour Assad, la cause palestinienne est une cause syrienne, c'est à dire dépendant exclusivement de la Syrie d'Assad. Pas de cause arabe ni de cause palestinienne qui ne dépendent obligatoirement de la Syrie, c'est à dire du régime de Damas et, par conséquent de son chef.

Le président Assad l'a confirmé nettement et clairement à Yasser Arafat (vers le mois d'Avril 1976). *«Vous ne représentez pas la Palestine autant que nous la représentons nous-mêmes. N'oubliez pas une chose : il n'y a pas de peuple palestinien, il n'y a pas d'entité palestinienne, il y a la Syrie ! Vous faites partie intégrante du peuple Syrien, la Palestine fait partie intégrante de la Syrie. Donc c'est nous, responsables Syriens, qui sommes les réels représentants du peuple palestinien»*³³.

En effet, Assad voulait utiliser les palestiniens et leur cause comme un instrument au service de la politique qu'il s'était tracée. Il utilisait l'action palestinienne contre Israël

³² C'est celui qui refuse tous compromis, reconnaissance ou accord avec Israel et continue à défendre le choix de la résistance contre ses politiques expansionnistes.

³³ JOUMLAT Kamal, *Pour le Liban*, Paris, Stock, 1978, p. 177-178.

pour animer sa propre politique et justifier beaucoup de prises de position et d'attitudes qu'il adoptait tant en ce qui concerne le Liban que le problème du Moyen-Orient en général. Il avait besoin de ces actions effectuées par des non-syriens pour que leurs retombées directes ne se fassent pas sur son propre régime³⁴.

Nous pourrions donc parler à ce niveau de deux objectifs de la politique syrienne dans ses relations avec les palestiniens :

- Le premier consiste à mettre la main sur leur « cause » pour pouvoir parler en leur nom ou les faire s'exprimer dans le sens de l'intérêt politique de Damas ;
- Le second consiste à investir les résultats des actions commises par les palestiniens au profit de la politique syrienne.

1- La mainmise syrienne sur la cause palestinienne

Pour le premier objectif, la cause palestinienne était véhiculée par Yasser Arafat qui finira en 1993, à travers l'accord d'Oslo, par amorcer une première tentative d'un processus de paix avec l'Etat hébreux, ne tenant pas compte de la position de Damas.

Dans ce contexte, la Syrie semble perdre la carte palestinienne. Elle est désormais de plus en plus isolée, d'autant plus que la Jordanie signe également la paix avec Israël en 1994. Néanmoins, sa mainmise sur le Liban lui permet de garder le contrôle sur les réfugiés palestiniens du Liban.

Ce contrôle se manifeste d'abord par une exclusion géographique et sociale de ces réfugiés. En effet, ces derniers sont maintenus dans les différents camps du pays, aux marges de la société d'accueil. Ils sont soumis au régime de travail des étrangers résidants au Liban. Ils doivent donc obtenir un permis de travail et ne bénéficient d'aucun statut privilégié. Plus de 70 professions leur sont interdites et restent réservées uniquement aux Libanais. De plus, les secteurs d'économie qui leur sont ouverts, l'agriculture et le bâtiment, sont monopolisés par les ouvriers syriens, très nombreux au Liban depuis la fin de la guerre civile, et qui de surcroît n'ont pas besoin d'un permis de travail.

Il s'agit de cette manière d'empêcher l'intégration des palestiniens à la société libanaise, car leur éventuelle intégration représente l'annulation d'une revendication

³⁴ AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005, p. 565.

fondamentale qui est le droit au retour, consacré par la résolution 194 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette marginalisation permet non seulement à Damas de contrôler la population réfugiée, mais également de gagner la sympathie des chrétiens du Liban. En empêchant « l'implantation » et la naturalisation de 370.000 palestiniens (sunnites), la Syrie apparaît comme seule garante de la sécurité existentielle des chrétiens libanais³⁵³⁶.

De plus, Damas exerce un contrôle politique sur les camps palestiniens du Liban. Ainsi, avec la signature des accords d'Oslo, le président de l'OLP Yasser Arafat qui négocie la paix avec Tel Aviv est présenté comme un collaborateur, et donc un traître.

2- L'investissement des résultats

Quant au second objectif, il consiste à charger des organisations palestiniennes de moindre importance à exécuter la volonté de Damas, mais sans jamais pouvoir se déclarer comme étant les représentants des palestiniens.

Par ailleurs, la Syrie appuie les groupes palestiniens qui rejettent l'accord d'Oslo, tels que le Hamas ou le Jihad Islamique notamment, en leur offrant un asile et un appui, tant sur son territoire que dans les zones du Liban sous son contrôle. Parallèlement, elle empêche toute option de négociation directe entre l'Etat libanais et les représentants palestiniens. Damas cherche donc à être la seule référence au Liban, et n'hésite pas à réprimer tout acteur palestinien qui tenterait de la contourner. Ainsi, en 1999, le représentant de l'Autorité Nationale palestinienne au Liban, Sultan Abou El Aynayn est condamné à mort (sans être exécuté) pour formation illégale d'une bande armée. En réalité, il s'agit d'une sanction davantage politique que juridique dans la mesure où le leader palestinien avait entrepris une

³⁵ Le système politique libanais est basé sur une distribution des sièges selon les cultes dominants à savoir que le Liban compte actuellement 70% de musulmans, 30% de chrétiens. La naturalisation des palestiniens au Liban fait craindre une augmentation du nombre de musulmans sunnites au pays et donc une éventuelle dilution de la représentation de la communauté chrétienne dans le système politique libanais. Il faut rappeler que le dernier recensement officiel au Liban remonte au mandat français, en 1932, date à laquelle la population était à 51,2 % chrétienne et 48,8 % musulmane. Aujourd'hui, les estimations sont de 30 % de chrétiens pour 70 % de musulmans.

³⁶ Chiffres de L'UNRWA. Néanmoins, on ne dispose pas de données fiables sur le nombre exact des palestiniens au Liban, de même que l'on ignore le nombre de palestiniens tués durant la guerre civile libanaise, ainsi que la proportion, qui serait considérable, de ceux qui ont quitté le Liban depuis l'invasion israélienne de 1982, ou encore la part de ceux qui ont été naturalisés en 1994 dans des conditions peu transparentes. Les réfugiés, ceux de 1948 comme ceux de 1967, n'ont pas tous été enregistrés par l'UNRWA, et beaucoup ont quitté le pays en conservant leur enregistrement.

série de rencontres avec diverses personnalités libanaises. Pour la Syrie, il est alors primordial d'empêcher tout rapprochement entre palestiniens et libanais.³⁷ Car les réfugiés du Liban sont pour Damas une carte importante dans ses éventuelles négociations avec Israël, en raison de la valeur symbolique et historique du droit au retour³⁸, sans oublier l'affaiblissement conséquent de l'Autorité palestinienne, et l'aide aux palestiniens qui rejettent la paix avec Israël pour lutter contre Tel Aviv.

Avec le changement du contexte international et régional, la politique d'Assad disposera d'un atout supplémentaire qu'il exploitera dans l'imposition de ses points de vue et de sa politique régionale et internationale : le Hezbollah pro-iranien. «*Hafez El Assad, qui a facilité la double action terroriste du Hezbollah contre les marines américains*»³⁹, continuera d'utiliser cette même organisation dans deux emplois différents.

D'abord le harcèlement de Tsahal par des actions de guérilla. Cette action permettra à Damas de se débarrasser de la compétence israélienne sur le territoire libanais. Tsahal finira par se retirer de tout le nord du pays, pour se cantonner au Sud-Liban.

Sur un autre plan, Assad utilisera les opérations de prises d'otage effectuées par la formation islamiste pro-iranienne pour faire pression sur les politiques américaines dans la région. Ainsi Assad va donc également exploiter l'action du Hezbollah au Liban, comme un atout supplémentaire pour sa politique de lutte contre Israël et son statut de leader national arabe⁴⁰.

b- Les objectifs économiques

A elle seule, l'idéologie panarabe ne pouvait pas nourrir les objectifs syriens. Elle était relayée par une seconde donnée qui reflétait elle aussi le but ultime de la politique syrienne au Liban. En effet la Syrie croyait en l'unité géographique, culturelle et historique qui fut l'apanage de la « Grande Syrie », jusqu'à la division imposée par les puissances mandataires après la première guerre mondiale. Elle croyait de même en l'unité économique de cette région qui se traduisait par le

³⁷ GRESH Alain, « Paix piégée au Proche-Orient », in *Le Monde Diplomatique*, n°501, décembre 1995.

³⁸ Le droit des réfugiés palestiniens de retourner à leurs villes et leurs villages dans ce qui est aujourd'hui Israël et qui fut avant sa naissance la Palestine.

³⁹ AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005, p. 102.

⁴⁰ Idem, p. 150.

réseau de communications entre les grandes villes de la région. Une unité régionale qui serait à la base d'une plus grande unité politique. Ce qui expliquerait d'ailleurs l'intérêt particulier que portait Damas pour les autres pays de la région, le Liban en particulier⁴¹.

Il faut donc prêter attention à la formule pleine de subtilité utilisée par le général Assad : «*Deux Etats indépendants, une nation*⁴²». Cette intimité n'ayant pas pu être concrétisée par la création d'un Etat unique, la direction syrienne s'emploie à réaliser au moins la domination, la mise en tutelle de l'Etat libanais.

Pour comprendre en quoi consiste le projet syrien à l'égard du Liban, la lecture de l'accord de Damas de Décembre 1985 est certainement révélatrice⁴³. Tous les grands thèmes de l'articulation/soumission du système libanais au système syrien sont en effet exposés dans le chapitre 4 : la coordination nécessaire de la distinction entre amis et ennemis du Liban ; la complémentarité syro-libanaise en matière de sécurité ; la coordination entre les économies des deux pays dont la différence est reconnue⁴⁴.

Un thème semble particulièrement intéressant dans cette liste parce qu'il met en lumière la dimension grande-Syrie de la formulation des objectifs syriens au Liban : c'est celui de la coordination économique entre les deux pays. Il indique l'importance de l'espace économique libanais dans le projets des catégories sociales liées au régime du général Assad qui privilégie une économie de circulation au dépens de l'économie de production⁴⁵, perpétuant en cela une tradition d'échange qui remonte au moins à la période Ottomane et fut interrompue par le partage mandataire.

D'ailleurs la mise sous tutelle du Liban par son voisin syrien a été un puissant facteur d'intégration des deux espaces, conduisant à la dilution des structures libanaises dans celle de son voisin.

Le régime économique libanais est libéral, se caractérisant par l'économie de marché, le libre-échange, la libre circulation monétaire, une initiative privée moteur

⁴¹ PICARD Elizabeth, « La politique de la Syrie au Liban: les développements incontrôlables d'une stratégie ambitieuse », in *Maghreb-Machrek*, n°116, 1987, p. 5-34.

⁴² Dans une interview au journal *Le Point* le 26 décembre 1983.

⁴³ *Projet d'accord en vue d'une solution nationale au Liban*. 28 décembre 1985. Traduction en Français dans les cahiers de l'Orient 1, premier trimestre 1986, p. 243-253.

⁴⁴ *Idem*, p.243-253

⁴⁵ LONGUENESSE Elizabeth, « Syrie, secteur public industriel, les enjeux d'une crise », in *Maghreb-Machrek*, n°109, 1985, p. 5-24.

de ce libéralisme et une corruption endémique. Par contre, le régime économique syrien, d'inspiration socialiste, connaît une ouverture certes croissante mais qui demeure limitée. L'économie syrienne était toujours étatique et centralisée. Elle profite particulièrement des institutions libanaises, telles que les banques, les zones franches, les réseaux, les joint-ventures. Et le Liban demeure pour Damas une soupape indispensable à son fonctionnement économique⁴⁶.

Ainsi, l'étatisation du système bancaire syrien est contournée par les entrepreneurs syriens grâce au Liban. Ceci explique l'importance des agences bancaires à Chtaura, au centre de la plaine de la Bekaa. Les pénuries chroniques de produits de consommation en Syrie donnèrent lieu à une intense contrebande avec le Liban. Cela explique le développement de zones commerciales à la frontière syro-libanaise, en particulier au nord de Tripoli et à Chtaura.

Le semblant d'ouverture économique que connaît la Syrie depuis le début des années 1990 limite le flux de consommateurs syriens vers le Liban.

Désormais ce sont plutôt les libanais qui se rendent en Syrie pour acheter des produits de consommation courante, beaucoup moins chers que chez eux. Les villes du Liban sont maintenant concurrencées par Damas, Homs et secondairement Tartous. Ceci contribue à la diminution des prix de détail au Liban, mais aussi à la faillite de nombreux petits commerçants, en particulier dans les zones frontalières. Cependant les Syriens se rendent toujours au Liban pour acquérir des produits importés chers ou introuvables en Syrie.

La contrebande avec le Liban est le plus souvent contrôlée par des membres du clan au pouvoir en Syrie. Certains directeurs de sociétés publiques syriennes tirent profit en réexportant via le Liban des marchandises importées avec un dollar subventionné par l'Etat. La privatisation des monopoles publics en Syrie a fortement diminué cette pratique.

A l'inverse une intense contrebande dans le sens Syrie-Liban pour les hydrocarbures, les produits de consommation bas de gamme et les denrées alimentaires se met en place. Là encore, le trafic vers le Liban est contrôlé par des membres du clan militaire au pouvoir en Syrie, secondés par leurs « protégés » libanais.

⁴⁶ LE GAC Daniel, *La Syrie du General Assad*, Paris, Editions Complexe, 1991, p. 27-29.

Pour les hommes d'affaires de la Syrie baathiste, le Liban a toujours été un lieu privilégié pour les manipulations financières. Pour importer des marchandises étrangères, les commerçants syriens devaient avoir exporté au préalable des marchandises permettant d'obtenir des « dollars d'importation » à un autre commerçant syrien qui en disposait sur son compte à la banque commerciale de Syrie. Le prix de vente du « dollar d'importation » se négociait entre les deux commerçants, le plus souvent à un prix très supérieur au cours officiel (le dollar fluctue entre 50 et 54 livres syriennes depuis 1990). La meilleure solution pour se procurer des « dollars d'importations » à bas prix consistait en fait à exporter des marchandises au Liban en falsifiant la quantité et le prix payé par le partenaire libanais⁴⁷. Les produits agricoles syriens étaient ainsi bradés sur le marché libanais car l'important n'était pas tant de les vendre que de leur faire passer la frontière, afin que les comptes à la banque commerciale de Syrie soient crédités en « dollars d'importation »⁴⁸.

Du côté libanais, la Syrie ne présente pas le même intérêt puisque le libéralisme économique prévaut au pays des cèdres. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont censés être libres de droits de douanes. Par conséquent il suffit pour les libanais de faire à leurs produits un aller-retour en Syrie pour qu'ils soient estampillés « made in Syria » et donc exonérés des lourdes taxes qui les grèvent au Liban. Cette porosité des frontières profite tant aux syriens qu'aux libanais qui se ravitaillaient souvent en hydrocarbures, notamment en mazout et en gaz dont le prix était de moitié moins cher à Damas.

Par ailleurs, cette perméabilité de la frontière permet l'afflux de centaines de milliers de travailleurs syriens non qualifiés et très bon marché qui forment une très importante source de revenus à la Syrie.

Le nombre des ouvriers syriens est difficile à chiffrer, en raison de l'absence de documents officiels puisqu'ils ne passent pas par le ministère du Travail, mais par l'intermédiaire d'officiers syriens en poste au Liban qui s'associent avec des

⁴⁷ BALANCHE Fabrice, « Syrie-Liban: Intégration régionale ou dilution ? », in *Mappemonde*, n°79, 2005.

⁴⁸ Le système des « dollars d'importation » a été supprimé en 2004, désormais les commerçants peuvent importer des marchandises sans que la douane syrienne ne se soucie de la provenance des devises. Le plus souvent les factures sont payées via des comptes bancaires au Liban.

entrepreneurs libanais. Ils sont cependant estimés à un demi-million d'hommes⁴⁹. Ces travailleurs sont payés environ 10\$ la journée, exemptés de taxes et de charges sociales. Ils travaillent le plus souvent dans la construction et vivent dans des conditions très précaires, dormant souvent sous les ponts, dans les chantiers, les champs ou leur lieu d'activité. Les ouvriers syriens dépensent peu sur place et envoient l'essentiel de leurs salaires à leurs familles en Syrie, sachant que le niveau de vie y est très bas, ce qui leur confère un pouvoir d'achat beaucoup plus important qu'au Liban (1500 Livres libanaises = 52 Livres syriennes)⁵⁰. Ils sont considérés par une couche non négligeable de la population libanaise comme une des causes des difficultés économiques du Liban. En effet, ils sont accusés d'être une entrave au travail des libanais qui n'acceptent pas de salaires aussi bas.

Les travailleurs syriens sont également nombreux dans le secteur agricole, autre secteur important dans les relations économiques entre le Liban et la Syrie. En effet le commerce des fruits et légumes libanais est indispensable au marché régional. Mais le Liban est complètement dépendant de la Syrie dans la mesure où elle représente son passage unique, incontournable, vers le monde arabe.

Pour autant, on note une certaine concurrence au niveau de denrées agricoles importées de Syrie. Le contrôle de la frontière libano-syrienne donne aux autorités de Damas un ascendant sur leur voisin libanais, en favorisant l'entrée de produits concurrentiels, et surtout par la possibilité d'asphyxier économiquement l'agriculture libanaise par la fermeture de la frontière. La Bekaa, qui enregistre depuis la fin des années 1980 un renouveau des activités de transit et exporte une part non négligeable de ses productions agricoles vers le Golfe, serait particulièrement affectée par la fermeture de la frontière ordonnée par le gouvernement syrien lorsque les relations bilatérales se détériorent.

La situation dans laquelle se trouve le Liban (libéralisme économique et tutelle syrienne) a facilité la tâche aux «organismes» du régime baathiste en mettant directement la main dans les caisses de l'Etat libanais. Celles de la douane portuaire, de l'aéroport de Beyrouth, de la principale compagnie d'aviation libanaise, des principaux ministères (tel que le ministère de l'énergie et des ressources

⁴⁹ «Liban: quand la presse israélienne commence à douter», in *Le Monde Diplomatique*, mars, mars 2006, ([Http://www.monde-diplomatique.fr/ documents/Syrie](http://www.monde-diplomatique.fr/documents/Syrie)), [consulté le 12 Avril 2013].

⁵⁰ Les prix augmentent considérablement en Syrie à cause de l'inflation mondiale, mais également en raison de la présence de réfugiés Irakiens.

électriques et hydrauliques) furent l'objet de pillages directs par des réseaux financiers et mafieux syriens à telle enseigne que la presse libanaise parla de « racket à l'échelle d'une nation »⁵¹. Le commerce du Levant avait résumé cet état de fait en intitulant tout un dossier : « économie de l'ombre ». Ce dernier publiait : « les services sont partout ». Les syriens d'entre eux étaient près de 5000 répartis sur près de 140 centres dans le pays. Auxquels il faut ajouter leurs homologues libanais, officiels ou officieux. Ce nombre était suffisant pour infiltrer toutes les administrations, associations de la société civile, mais évidemment une présence plus forte là où les enjeux économiques sont plus importants⁵².

c- Les objectifs géostratégiques

En ce qui concerne l'intérêt stratégique de la Syrie au Liban, le repérage des objectifs du général Hafez El Assad est plus aisé. La lecture d'une carte du conflit israélo-arabe en dit plus que les assertions avancées par le président Assad : la sécurité syrienne et la sécurité du Liban dépendent l'une de l'autre, car avec l'évolution du conflit, la conquête par Israël du Golan Syrien en 1967, le désengagement égyptien à partir de 1975, la domination de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne, l'enlèvement de l'Irak dans une guerre désastreuse depuis 1980, l'invasion du Liban par Israël jusqu'au nord de la route Beyrouth-Damas en 1982, cette réalité s'est imposée d'une façon croissante : la défense du territoire de la RAS (République arabe syrienne) n'est assurée que par la Syrie elle-même. Elle l'est en partie seulement sur le territoire du Liban. C'est ainsi que l'implantation par Damas de missiles à moyenne portée dans la vallée libanaise de la Bekaa en Avril 1981 et de nouveau en Novembre 1985, provoquent deux crises qui ne sont résolues qu'avec la médiation des Etats-Unis et la reconnaissance par Israël du caractère défensif des installations.

Ainsi, la présence militaire syrienne au Liban sera justifiée entre autres par l'importance stratégique que revêt la vallée de la Bekaa.

Située en position frontalière, la Bekaa constitue une sorte de « ventre mou » du territoire libanais. La situation géographique de la vallée de la Bekaa et sa disposition en entonnoir font d'elle un espace clef pour le contrôle de la circulation

⁵¹ NOUJAIM, Samdra, « Loubnan ya Loubnan », in *L'Orient Le Jour*, 1er juillet 2005.

⁵² EL-KHOURY, Bachir, « Economie de l'ombre » in *Le Commerce du Levant*, n°5534, avril 2005.

vers la Syrie (voir carte 2 en annexe). Au nord, la vallée, prolongée par la « trouée de Homs », offre un couloir de communications naturel vers la Syrie centrale (Homs, Hama, Alep), qui est emprunté par de nombreuses pistes et une route internationale (Chtaura-Baalbek-Homs). Cet axe routier méridien croise au centre de la Bekaa (à Chtaura) la route internationale Beyrouth-Damas, qui constitue le grand axe de transit du Liban vers le Moyen-Orient et la péninsule arabique. Outre ces deux corridors, d'autres chemins permettent d'accéder à la Syrie à travers l'Anti-Liban⁵³.

En 1976, après la première vague d'hostilités de la guerre libanaise, une « ligne rouge » destinée à limiter l'intervention de l'armée syrienne au Liban traverse le sud de la vallée de sorte à protéger la sécurité d'Israël, dont l'armée prend position, dès 1982, au sud de l'embouchure du Litani. La Bekaa est dès lors divisée entre deux zones d'occupation militaire étrangère : israélienne dans l'extrême sud (jusqu'en 2000), syrienne dans les trois quarts nord (jusqu'en 2005).

Cette fonction de passage de la Bekaa entre la Syrie et le Liban et son utilisation comme base arrière offensive, (la Syrie y avait installé au début des années 1980 des missiles antiaériens) l'érige en front militaire à chaque conflit local à portée régionale. D'ailleurs, militairement, la Bekaa a pour la Syrie une importance stratégique capitale, car il s'agit d'un couloir qui ouvrirait la voie à l'armée israélienne vers des villes comme Damas, Homs et Hama, et le Liban comme un glacis qui protège son centre stratégique, son espace le plus riche, sa capitale. Damas n'est qu'à une trentaine de kilomètres de la Bekaa. Depuis les hauteurs du Mont-Liban, des radars peuvent surveiller l'espace aérien en Méditerranée orientale, et la plaine de la Bekaa permet d'installer une première auréole de missiles sol-air pour défendre Damas et le centre industriel stratégique de Homs. L'artillerie et les blindés peuvent y être pré-positionnés pour arrêter une percée vers la capitale ou refouler un débarquement dans la plaine du Akkar.

Enfin, le col du Baydar, l'un des verrous stratégiques majeurs du Proche-Orient, peut être neutralisé en cas de conflit important. C'est dans ces mêmes espaces que les syriens installent leur commandement, leurs camps et leurs check-points : ils contrôlent donc militairement cet espace. Ils le dominent aussi symboliquement,

⁵³ Anti-Liban (Montagne orientale du Liban) est une chaîne de montagnes du Proche-Orient culminant à 2 814 mètres d'altitude. Parallèle à la chaîne du Mont-Liban, elle en est séparée par la vallée de la Bekaa. Sa ligne de crête correspond à la frontière libano-syrienne.

affichant des portraits géants du président, et remettant ainsi en question la légitimité de la souveraineté libanaise sur ce territoire.

C'est donc le Liban en entier qui représente un atout sécuritaire et géostratégique pour la Syrie, pour les raisons déjà évoquées, mais également dans la mesure où il regorge de ressources hydrauliques inestimables (voir carte 3 en annexe). Car l'eau est une véritable arme géopolitique dans une région où elle est rare. Avec le Mont Liban et le Mont Hermon au Sud, le Liban reçoit environ un volume de 9.6 milliard de m³ de précipitations annuelles, sur lesquelles il n'utilise que 1.3 milliards, le reste s'évaporant, ou gagnant d'autres territoires⁵⁴. Les principaux fleuves sont l'Oronte (Nahr el Assi), le Litani, le Hasbani et le Wazzani (voir carte en annexe). En amont des 250 kilomètres environ qu'il parcourt en Syrie, l'Oronte est libanais. Or, le protectorat de fait que la Syrie exerce sur le Liban lui a notamment permis d'imposer à l'Etat libanais un partage particulièrement inégalitaire des eaux du fleuve.

L'Oronte prend sa source dans la Bekaa au Liban avant de traverser la Syrie puis déboucher en Méditerranée. Longtemps Damas et Beyrouth ont exprimé leur désaccord au sujet du partage de cette ressource commune. La tutelle syrienne consacrée en 1990 empêche le Liban d'obtenir gain de cause en ce qui concerne l'irrigation de quelque 6000 hectares dans les régions de Ka' et du Hermel. En effet, le Liban entend retenir 126 millions de mètres cubes sur les 400 millions que compte en moyenne le débit du fleuve, tandis que la Syrie ne souhaite lui en concéder que 60. Après de nombreuses années de désaccord entre le Liban et la Syrie sur ce partage des eaux de l'Oronte, grâce à la commission libano-syrienne spécialisée, les deux Etats aboutissent en 1994 à un accord relatif au partage des eaux de l'Oronte parcourant le territoire libanais. Celui-ci stipule que l'Etat libanais a le droit de prélever 80 millions de m³/an, ce qui est bien en deçà des 126 envisagés. Selon l'article 2, les puits forés dans la partie libanaise sont considérés comme des droits acquis pour le Liban, exception faite de ceux situés dans la zone des 500 mètres, de part et d'autre des rives de l'Oronte et de ceux situés dans un cercle de 1500 mètres de rayon autour des sources, qui sont défalqués des 80 millions de m³.

⁵⁴ KARAM Fadi, KARAA Karim, « Recent trends towards developing a sustainable irrigated agriculture in the Bekaa Valley of Lebanon », in *Options Méditerranéennes*, n°31, 1999, p. 73.

En revanche, rien n'est défini quant à la disponibilité en eau pour la partie libanaise pendant les années humides, ni vis-à-vis des possibilités de stockage des eaux de l'Oronte dans le territoire libanais. Cet accord est encore souvent considéré comme inéquitable par les libanais. Ils considèrent que les droits d'eau sont insuffisants pour une expansion notoire de l'irrigation⁵⁵.

Ainsi l'analyse des intérêts syriens au Liban corrobore l'hypothèse de l'école réaliste qui considère que les interventions ne peuvent être menées que pour des raisons purement sécuritaires et de défense des intérêts nationaux, mais aussi pour des intérêts de puissance. Une puissance que Raymond Aron définit comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »⁵⁶, ou encore, comme l'affirme Chomsky, la capacité des forts d'agir comme ils l'entendent alors que les faibles sont condamnés à subir. D'ailleurs dans notre deuxième partie nous détaillerons encore plus cette relation de puissance et de rapports de force (du plus faible et du plus fort) à travers les accords bilatéraux qui lieront désormais la Syrie au Liban.

III- De l'intervention à la domination

Avec le début de la guerre civile (voir « chronologie des événements libanais » en annexe) et l'effondrement de l'Etat libanais, Damas saisit une opportunité exceptionnelle d'entrer dans le jeu libanais, lorsque le chef du Parti des Phalanges Libanaises (droite chrétienne), appelle Damas à l'aide « *pour sauver les Chrétiens* ». Hafez El Assad, qui ne veut sous aucun prétexte permettre à un régime révolutionnaire de gauche de voir le jour au Liban, accentuant ainsi le risque de voir Israël intervenir, vient prêter main forte aux Chrétiens, avec l'aval de Washington et Riyad. Un corps expéditionnaire syrien de 30.000 hommes entre au Liban en Juin 1976. Ainsi l'armée syrienne se pose en protectrice des Chrétiens, gagnant une caution morale en Occident, ce qui facilite grandement l'acceptation de son rôle comme intermédiaire entre les parties du conflit.

Mais les Chrétiens redoutant toujours le cauchemar de la Grande Syrie et la visite d'Anouar El Sadate à Jérusalem risquant d'affaiblir et d'isoler la Syrie dans le cas

⁵⁵ BLANC Pierre, « Le Liban, l'eau, la souveraineté », in *Confluences Méditerranée*, n°58, août 2007, p. 23-38.

⁵⁶ EVANS Graham & NEWHAM Jeffrey, *The dictionary of world politics*, Londres, Simon & Schuster, 1990, p. 339

d'un accord israélo-égyptien, Hafez El Assad cherche à se détacher de ses alliés chrétiens pour se rapprocher de leurs adversaires « palestino progressistes » et de l'OLP. Lorsqu'il devient clair que l'Egypte délaisse définitivement son allié syrien pour signer un accord de paix séparé avec Israël, et que l'Etat libanais est au bord de la rupture, l'intervention syrienne devient inévitable. Dans un premier temps la Syrie interviendra du côté palestino-progressiste car un affaiblissement de la résistance palestinienne au Liban et une victoire de la droite arabe libanaise de tendance pro-occidentale affaibliraient considérablement la Syrie dans toute négociation globale autour du conflit israélo-arabe. Ainsi face à la désintégration de l'armée libanaise et sous couverture de la Ligue arabe qui confirme et légalise la solution syrienne à la crise libanaise, la Syrie fut capable de faire introduire ses unités régulières dans l'ensemble du Liban. Toutefois la présence syrienne au Liban n'apportera aucune stabilisation politique, mais au contraire tout au long de l'année 1977 de sérieux combats ont lieu au Liban entre Palestiniens et milices libanaises de droite encadrées par des officiers de l'armée israélienne. Ces combats meurtriers finissent par déclencher une véritable guerre au printemps 1978 entre Israéliens et Palestiniens, ou l'armée israélienne envahit et occupe en quelques semaines le Sud du Liban. Peu après, à Beyrouth la situation dégénère entre milices de droite et forces syriennes. L'alliance entre les Maronites et la Syrie est définitivement rompue. Ce sont désormais les Israéliens qui s'érigent en protecteurs des Chrétiens. En effet épuisée par l'anarchie et la violence que la présence palestino-syrienne a entraîné au Liban depuis les accords du Caire en 1969⁵⁷, la population libanaise est prête à tout, pourvu qu'on la sauve par le rétablissement de l'ordre et de la sécurité. Israël et les Etats-Unis se présentent de la sorte comme les seuls capables de sortir le Liban de son état d'agonie et Bachir Gemayel⁵⁸ à travers son alliance avec Israël et les Etats-Unis comme le seul chef chrétien capable d'effacer l'humiliation que la population libanaise a subie. Toutefois ce rêve auquel ont cru tant de Libanais va

⁵⁷ Les Accords du Caire sont des accords secrets qui ont été signés le 3 novembre 1969 entre les délégations libanaise et de l'OLP réunies au Caire pour tenter de mettre fin à la crise opposant les mouvements palestiniens, sous l'action des fedayins de l'OLP, et l'armée libanaise. Issu des négociations entre Yasser Arafat et le général Emile Boustani, commandant en chef de l'armée libanaise, ce texte instaure un compromis en réaffirmant la souveraineté du Liban tout en légalisant la présence armée des Fedayins palestiniens de l'OLP dans le sud-Liban.

⁵⁸ Bachir Gemayel né le 10 novembre 1947 et mort assassiné le 14 septembre 1982, est un homme politique libanais, membre de la famille Gemayel. Il fonda la milice des Forces libanaises en 1976, regroupant presque toutes les milices chrétiennes de Beyrouth-Est et du mont Liban au moment de la guerre civile libanaise. Il prend alors la tête de la milice chrétienne et s'impose par la force comme chef du camp chrétien dans la guerre qui fait rage face aux milices palestiniennes de Yasser Arafat.

être anéanti par l'assassinat de Bachir Gemayel neuf jours avant son entrée officielle en fonction comme Président de la République Libanaise.

Désormais tout ira très vite sur le plan libanais. Les armes afflueront plus que jamais aux Druzes du Chouf et aux Chiites de la banlieue sud de Beyrouth en provenance de Damas, et que l'armée israélienne laisse passer.

En Septembre 1983, lorsque les troupes israéliennes se replient au Sud-Liban, Maronites et Druzes se lancent dans des affrontements mortels. Les milices druzes, surarmées par la Syrie et supportées par les Israéliens, balaient en trois jours les milices phalangistes obligeant l'ensemble de la population chrétienne du Chouf à quitter la région. L'offensive druze est arrêtée par l'armée libanaise sous la couverture des forces multinationales.

Le 22 Octobre 1983 deux attentats simultanés vont frapper la force multinationale faisant des centaines de victimes parmi les militaires visés. Dès lors le retrait de cette force devient prévisible. Elle est progressivement évacuée du Liban en Janvier-Février 1984.

Face à une désintégration entière du pays, les troupes syriennes, à la demande du gouvernement libanais se repositionnent au Liban, pour tâcher de mettre un terme à la violence et à la terreur qui n'avaient jamais autant régné au pays.

Toutefois leur présence et leur ingérence dans les affaires politiques du Liban, vont pousser le General Michel Aoun⁵⁹ avec l'appui de l'Irak à déclencher une guerre de libération contre l'occupant syrien. Cependant les Etats Unis qui sont déjà intervenus en 1988 pour tenter de consolider l'emprise syrienne au Liban vont agir pour aider la Syrie à encercler et isoler le général Aoun. Ainsi la guerre de libération du General Aoun sera perdue et la présence syrienne au Liban bénie par la communauté internationale.

⁵⁹ Fils d'une famille modeste, Michel Aoun termine ses études en 1956. Il s'engage alors à l'Académie militaire comme officier cadet. Trois ans plus tard il obtient le grade d'officier d'artillerie. Il reçoit ensuite des formations complémentaires à l'Ecole d'application d'artillerie de Châlons-sur-Marne, en France (1958-1959), puis à Fort Sill, dans l'Oklahoma aux Etats-Unis (en 1966) et à l'Ecole supérieure de guerre en France (1978-1980). Lieutenant-colonel en 1982, il est promu commandant de l'armée en 1984. En septembre 1988, le président sortant Amine Gemayel désigne Michel Aoun comme premier ministre jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Cette nomination est cependant d'une validité incertaine, en contradiction avec le Pacte national de 1943 qui réserve le poste de premier ministre à des musulmans sunnites.

La défaite du Général Aoun face aux troupes syriennes précipitera l'arrangement syro-saoudien-américain, dit Accord de Taef, en échange du ralliement de la Syrie à la coalition militaire alliée pour libérer le Koweït.

La guerre Libanaise se termine donc par une affirmation de la présence syrienne, l'occupation israélienne et le désintérêt croissant de l'opinion publique mondiale.

Ainsi, le document d'entente nationale, signé à Taef en Arabie Saoudite et approuvé par Washington, consacre une partie entière aux relations libano-syriennes⁶⁰. Celles-ci s'attardent sur les liens historiques, géographiques et autres qui lient les deux états, et leur imposent une fraternité et une collaboration dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la sécurité. La relation privilégiée entre les deux pays frères est officialisée dans le document d'entente nationale et dans la série d'accords qui suivent.

Rappelons qu'un traité désigne « tout accord conclu entre deux ou plusieurs sujets du droit international destiné à produire des effets de droit »⁶¹. Selon Nguyen Quoc Dinh spécialiste dans le droit international public, les caractéristiques d'un traité inégal sont au nombre de trois, à savoir, l'inégalité dans les négociations, le risque d'atteinte au droit fondamental d'auto-détermination, et l'absence de réciprocité réelle dans les prestations et les obligations. Ces traités résultent d'un rapport de force qui dépend du contexte régional et des circonstances internationales. Par conséquent, le changement de ces circonstances donne lieu à une renégociation du traité ou même à son annulation.

Le texte principal dictant les relations entre le Liban et la Syrie est le traité de fraternité, de coopération et de coordination, signé le 22 Mai 1991. Il reprend les dispositions de l'accord de Taef qui prévoit l'établissement de « relations privilégiées » entre Beyrouth et Damas, en précisant et en mettant en place les instruments de cette coopération. Il apparaît bien comme un traité inégal en raison du contexte dans lequel il a été signé, puisqu'il est conclu entre un état faible et un état fort qui domine le premier politiquement et militairement. Nulle part dans ce document l'on ne retrouve une réciprocité dans les rapports entre le Liban et la

⁶⁰ Accords du Taef, partie IV, les relations libano-syriennes.

⁶¹ QUOC DINH Nguyen, DAILLIER Patrick, PELLET Alain, *Droit International Public*, 3ème édition, Paris, LDGJ, 1987, 189 p.

Syrie. Le texte a été « négocié », rédigé et ratifié en quelques semaines. Sur le plan pratique, ce traité officialise la tutelle syrienne sur le Liban.

Désormais, toute décision en matière de politique étrangère et même de politique intérieure, et tout ce qui a trait aux mesures de sécurité, passe par l'aval de Damas. Le préambule du traité précise que cet accord répond aux aspirations des peuples des deux pays. Néanmoins, une telle affirmation n'est aucunement justifiée puisqu'aucune consultation n'a été organisée pour le vérifier. Les deux premiers articles parlent du devenir commun des deux pays. Cela signifie qu'aucun des deux pays ne peut avoir une politique qui lui est propre. Il s'agit donc d'une entrave à l'indépendance de ces états, notamment du plus faible, à savoir, le Liban. Le troisième article accorde à la Syrie un droit d'intervention militaire sur le territoire libanais, sans autorisation préalable du Liban. L'article 4 consacre d'ailleurs la présence militaire syrienne permanente au Liban, dans le but de maintenir la paix. L'article 5 lie les deux pays en matière de politique étrangère : « les gouvernements des deux pays s'efforcent de coordonner leurs politiques arabe et internationale, d'établir la plus large coopération possible au sein des institutions et organisations arabes et internationales et de coordonner leurs positions sur les diverses questions régionales et internationales ». Enfin, l'article 6 institue la création d'un conseil supérieur libano-syrien, dont la fonction est de faciliter la coopération entre les deux états. Il ne s'appliquera réellement qu'au Liban.

Un aspect fondamental du traité de fraternité, de coopération et de coordination concerne l'occupation militaire du Liban par la Syrie. L'accord de Taef ne parlait pas du retrait mais du redéploiement, dans des conditions peu précises.

Ce traité bénéficie donc amplement à la Syrie, transformant de facto le Liban en son protectorat. Cela empêche ce dernier d'élaborer une politique sécuritaire interne et externe indépendante. Il ne peut pas non plus répondre librement aux changements géostratégiques majeurs qui interviennent dans les années 1990. S'il participe ainsi officiellement à la conférence de Madrid en 1991, première tentative de la communauté internationale pour engager un processus de paix au Proche-Orient, il suit l'exemple de son « frère » syrien et ne prend pas part aux discussions multilatérales sur les questions de l'eau et des réfugiés.

En Septembre 1993, il rejette la proposition finale d'Israël lors de la onzième session de négociations bilatérales à Washington, à nouveau selon les exigences du « frère » syrien⁶².

Ces deux textes sont complétés en Septembre 1991 par un accord de défense et de sécurité. Israël est désigné comme ennemi commun dans tous les textes : c'est le point central de la coopération. Les armées syriennes et libanaises sont invitées à se rapprocher : un comité des affaires militaires est institué. Ce traité prévoit la concertation pour veiller à la sûreté des deux pays en luttant contre les organisations et les activités subversives. Il va de soit qu'aucun des deux Etats ne doit constituer une menace pour l'autre.

L'accord ne traite pas de la présence militaire et sécuritaire syrienne au Liban. Il ne pose à aucun moment une vision claire de la défense commune contre Israël, mais précise uniquement qu'Israël est l'ennemi qu'il faut combattre de manière commune. Il ne précise pas non plus les fonctions des troupes syriennes qui se trouvent sur le sol libanais.

Ainsi, tous ces accords aboutissent progressivement à une forme de *finlandisation* qui s'apparente à un protectorat, à un mandat de la Syrie sur le Liban et donc à un affaiblissement de la souveraineté libanaise.

La Syrie y exerce une véritable tutelle, formule qu'elle a préférée à une annexion en bonne et due forme du Liban qui serait mal perçue par les autres pays arabes, comme l'a montré l'exemple de l'invasion du Koweït par l'armée iraquienne. Mieux vaut sans doute pour la Syrie de rester au Liban sans l'annexer, afin d'exercer une mainmise moins ostensible sur les institutions libanaises.

Les autorités libanaises doivent « coopérer » avec la Syrie et s'interdisent d'engager une action que Damas estimerait contraire à sa sécurité ou à ses intérêts fondamentaux.

A la fin des années 1990, son emprise sur le Liban paraît extrêmement solide puisque les accords bilatéraux légalisant la « coopération » tous azimuts entre les deux Etats se doublent d'une implication de tous les jours dans la vie politique

⁶² BELLONCLE Edouard, « Prospects of SSR in Lebanon », in *Journal of Security Sector Management*, vol. 4, n^o. 4, 2006, p. 14.

économique et militaire du Liban. La reconstruction du Liban se fait aussi sous le contrôle de la Syrie.

Chapitre 2 : La reconstruction politique, infrastructurelle et militaire du Liban

A en croire le bilan établi par les forces de sécurité libanaises en 1991, la guerre civile a causé, depuis avril 1975, la mort de 150.000 personnes, 350.000 blessés dont la moitié furent handicapés à vie. A cela s'ajoute le nombre de 800.000 personnes déplacées à l'intérieur de ce micro-état. Le cout de la reconstruction publique fut évalué à 20 milliards de dollars⁶³.

En 1990, le Liban est ravagé humainement, matériellement et psychologiquement par la guerre. C'est un pays effondré. La guerre a épuisé les habitants et le pays doit être reconstruit. L'intervention syrienne au Liban « s'avère nécessaire » pour la reconstruction du pays et pour l'instauration d'une paix durable. La reconstruction au Liban devrait prendre en considération plusieurs variables dont la généralisation de la paix, la démilitarisation des milices, l'apaisement des conflits communautaires visibles ou larvés, somme toute la reprise par l'Etat de ses fonctions régaliennes.

Après avoir développé les intérêts qui poussent la Syrie à intervenir au Liban, nous essaierons dans cette partie d'étudier le processus de mise en question de cette domination sous couvert de « politique de reconstruction », et les répercussions de cette domination sur la scène libanaise.

Ainsi, tout en se basant sur l'accord de Taef qui cite les éléments essentiels qui devraient être reconstruits, trois types de reconstruction seront étudiés dans ce chapitre : la reconstruction politique à travers la mise en place d'un nouveau processus électoral, la reconstruction infrastructurelle à travers la venue de Rafic Hariri, et enfin la reconstruction militaire face à l'hégémonie du Hezbollah. Dans chaque partie les répercussions de ces reconstructions seront dévoilées et analysées.

⁶³ LABAKI Boutros, ABOU RJEILI Khalil, *Bilan des guerres du Liban 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.102.

I- La reconstruction politique

A partir de 1990, une reconstruction politique est entamée au Liban. Basée sur un pacte national renouvelé, elle entraîne des changements considérables par rapport à la période de l'avant-guerre.

a- Un processus électoral contrôlé

L'histoire électorale du Liban a vu se succéder deux catégories de circonscriptions électorales : le Caza (ou canton, petite circonscription) et le Mohafazat (ou gouvernorat, grande circonscription). Le choix de la circonscription lors des élections législatives revêt une importance particulière au Liban. En effet dans une petite circonscription, l'élection d'un député se fait sur une base confessionnelle plus marquée tandis que l'élection dans une circonscription plus grande dépend moins du clientélisme communautaire.

Jusqu'à l'accord de Taef, c'était le Caza qui constituait la circonscription électorale de base. Cependant, Taef en 1989, et dans le but de renforcer l'intégration nationale, a retenu le Mohafazat comme circonscription électorale. D'autre part, Taef a consacré la répartition égalitaire des parlementaires libanais entre chrétiens et musulmans, (alors que par le passé les membres du parlement étaient à 2/3 chrétiens et 1/3 musulmans), et a permis aux minorités d'être représentées, augmentant par le fait même le nombre de députés de 108 à 128.

Or, en violation de cet accord, les élections de 1992 ont été réalisées sur la base d'un découpage de circonscription afin de favoriser les candidats progouvernementaux alliés de la Syrie.

En effet, depuis les accords de Taef, la Syrie conforta sa mainmise sur le Liban à travers la maîtrise du processus électoral, lors des élections législatives de 1992 (20 ans après les dernières organisées en 1972), 1996, 2000, par des arrangements politiques avalisés jusqu'en 2004. L'objectif était de favoriser le renouvellement de la classe politique au pouvoir et de renforcer la mainmise syrienne sur le Liban tout en soutenant la nouvelle élite d'après-guerre et en divisant l'opposition chrétienne.

Ainsi, lors des élections de 1992, le sud du Liban fut divisé en deux Mohafazats (alors que cette région avant la guerre n'en constituait qu'un seul). Quant au Mont-Liban à prédominance chrétienne, ce sont les Cazas qui étaient retenus. Le résultat

fut une dispersion des voix des électeurs chrétiens qui de ce fait, ne pouvaient avoir la main haute sur les listes de candidats; la division fut encore moins uniforme dans la Bekaa ; il n'y a qu'à Beyrouth et au Liban-Nord que le Mohafazat fut retenu comme circonscription électorale.

De telles anomalies conduisirent au boycottage de ces élections par une grande partie de la population, surtout par les chrétiens. La participation fut estimée à 30.34% seulement. Du coup, la représentativité de ce premier parlement après Taef fut contestée dès le premier jour de son élection.

Le besoin évident de remédier à une telle situation était contrecarré par les intérêts personnels des députés, mais surtout par la préoccupation première de la Syrie d'asseoir son influence au Liban.

Lors des élections de 1996, le parlement retint le Mohafazat sauf pour le Mont-Liban qui fut divisé en 6 circonscriptions électorales correspondant aux Cazas de ce gouvernorat. Par ailleurs, la loi électorale fusionna les deux gouvernorats du sud du Liban. Ce texte suscita la colère des milieux maronites car le découpage était réalisé de telle sorte que chaque communauté pût désigner ses propres représentants au Mont-Liban (35 députés dont 24 chrétiens), alors que dans les autres régions, les musulmans, majoritaires, pouvaient peser sur le choix des députés chrétiens. Le principe d'égalité était ainsi mis en cause.

Le conseil constitutionnel déclara cependant la loi inconstitutionnelle au motif qu'elle violait le principe d'égalité entre les libanais. Le gouvernement répliqua en maintenant le contenu initial de la loi et se contenta d'ajouter une clause stipulant que l'exception faite à la règle d'uniformité l'était pour cette fois seulement. Pour autant, la loi électorale de l'an 2000 ne fut pas moins hybride que celle de 1996 et constitua aussi une violation de la constitution.

La situation ne changea point avec l'arrivée au pouvoir en Syrie de Bachar El Assad en 2000. Tout en prêchant la non-ingérence dans les affaires libanaises, en apparence gérées par un Président de la République consensuel (en l'occurrence le Général Emile Lahoud), l'autorité syrienne maintint son emprise sur le parlement libanais où siégeaient toujours un grand nombre de ses alliés.

Ainsi, une constante s'imposa à travers les législatives de 1992, 1996 et 2000. Ces trois lois basées sur des découpages opportuns permettaient à la Syrie de contrôler les 2/3 des 128 sièges de l'Assemblée nationale libanaise.

En effet, ces élections, ainsi que celles de 2005 et 2009, se basaient sur des circonscriptions à géométrie variable, Caza ou Mohafazat, chaque fois redécoupées sur mesure afin d'assurer l'élection ou l'échec d'une liste ou d'un candidat.

D'ailleurs l'évaluation des résultats des élections législatives après Taef, suivant les critères en vigueur retenus par les politologues pour les régimes démocratiques, conduit aux trois conclusions suivantes :

Premièrement, ces élections ne réussirent pas à donner un caractère légitime à l'autorité au pouvoir. En effet, s'étant déroulées selon des lois électorales anticonstitutionnelles, une large catégorie de la population, surtout parmi la communauté chrétienne, choisit de les boycotter. Par conséquent aujourd'hui les Chrétiens sont sous et mal représentés.

Deuxièmement, sachant que les élections législatives devraient en théorie offrir aux citoyens la possibilité de choisir le changement en se ralliant à des politiques ou des personnalités nouvelles, cela n'est possible en réalité que si la compétition électorale est ouverte. Ce n'est certes pas le cas lorsque les candidatures et les alliances électorales sont sujettes à des limitations qui privent les électeurs de tout choix réel, comme dans plusieurs circonscriptions au cours des trois élections de 1992, 1996 et 2000. La mobilité des élites en fut sérieusement entravée et la possibilité du changement mise en échec.

Troisièmement, si le but des élections est de représenter aussi fidèlement que possible l'opinion des électeurs, un système électoral fondé sur le scrutin majoritaire dans de grandes circonscriptions qui comprennent de nombreux sièges (jusqu'à 28 dans le Mohafazat du Nord-Liban) ne convient pas du tout à cette fin. Plus le nombre de sièges par circonscription est élevé, plus l'éventualité que le système tronque les résultats est grande⁶⁴.

Ainsi la 2^{ème} république, loin de rétablir l'entente nationale et la démocratie, ressemblait davantage à une république bananière, mise sous la tutelle de son puissant voisin et protecteur la Syrie, avec le plein assentiment des nouvelles forces

⁶⁴ SALAM Nawaf, *L'accord de Taef: un réexamen critique*, Beyrouth, Dar An Nahar, 2003, p.40.

sociales sorties gagnantes de la guerre⁶⁵. Selon l'opinion publique libanaise, les élections étaient le plus souvent une mascarade, car y régnaient en maîtres, l'argent ainsi que la bénédiction syrienne de certains candidats, ou de listes de candidats. La majorité des députés issue des scrutins de 1992, 1996 et 2000 étaient soit des hommes d'affaires disposant de fortunes considérables, rarement acquises dans des conditions claires, soit des membres de partis politiques sous influence syrienne.

b- La Troïka confessionnelle sous influence syrienne

Taef redéfinit l'application du confessionnalisme dans toutes les institutions de l'Etat pour apporter un certain équilibre en faveur des communautés musulmanes⁶⁶. Ainsi, le document d'entente nationale instaura la parité entre musulmans et chrétiens au parlement, au gouvernement et dans la fonction publique⁶⁷.

Confirmant le partage des principales fonctions étatiques entre les trois plus grandes communautés libanaises (maronites, sunnites et chiites), il rééquilibra le pouvoir entre les 3 présidences : de la République, du Parlement et du Conseil des ministres. Cela signifie que la fonction présidentielle (maronite) fut abaissée, alors que les présidences du Parlement (chiite) et du Conseil des Ministres (sunnite) furent rehaussées.

Ces trois présidents formèrent ensemble ce qu'on appela communément la troïka du pouvoir. Elle constitua le passage obligé de toutes les décisions et de tous les marchandages de cette nouvelle république.

On assista régulièrement à des conflits entre les trois présidences, qui avaient alors recours à l'arbitrage des responsables syriens pour fixer les règles du jeu et trancher leurs différends.

Ainsi avec Taef, la Syrie consacrait le communautarisme au Liban pour garder son emprise sur le territoire libanais.

⁶⁵ CORM Georges, *Le Liban contemporain, histoire et société*, Paris, La Découverte/Poche, 2012, p. 230.

⁶⁶ SALAM Nawaf, *L'accord de Taef, un réexamen critique*, Beyrouth, Dar An Nahar, 2003, p.19.

⁶⁷ Le confessionnalisme politique, est officiellement institutionnalisé au Liban lors du mandat français. Il s'agit de la répartition du pouvoir et des postes officiels entre les adeptes des différents groupes religieux du pays.

La traduction politique de cette évolution sociologique après-guerre fut décrite par Ghassan El Ezzi. Pour lui, la vie politique et l'assemblée nationale étaient contrôlées par une troïka confessionnelle de trois présidents, le Président de la république (chrétien maronite), le Président de conseil des ministres (musulman sunnite) et le Président du parlement (musulman chiite) dont les intérêts respectifs, s'ils se recoupaient parfois, s'opposaient violemment le plus souvent, notamment autour des nominations et des dépenses publiques⁶⁸. Par conséquent, le système ne pouvait fonctionner sans arbitrage externe. Or nul n'était mieux placé, ni n'avait de plus grand intérêt que la Syrie, pour assumer ce rôle.

Sur la base de son expérience en tant que Ministre de la défense puis de l'information dans les 2 cabinets formés après Taef, l'ancien député Albert Mansour écrit dans son livre « Al-inquilab 3ala al Taef » : « *Toutes les décisions importantes et fondamentales étaient prises en dehors du conseil des ministres et lui étaient soumises ultérieurement pour ratification. En fait, les décisions n'étaient pas uniquement prises en dehors du Conseil des ministres, mais à sa place* »⁶⁹.

Dès lors, la mainmise syrienne sur la vie politique libanaise se fit sentir à plusieurs niveaux : une classe politique qui ne se renouvelait pas, des courants et des partis politiques entravés et une politique extérieure contrôlée, notamment vis-à-vis des relations avec Israël.

Déjà, l'accord de Damas conclu par les trois principales milices- FL (Forces libanaises), AMAL (le Mouvement des Dépossédés) et PSP (Parti Socialiste Progressiste)- en Décembre 1985, et contesté par la suite par l'ex-président de la république Amine Gemayel et les Forces libanaises, contenait tous les ingrédients de la mise sous tutelle de l'Etat libanais. Il était question bien sûr de coordination économique, mais aussi de « coordination globale » de la politique extérieure des deux Etats, de « clarification » nécessaire entre amis et ennemis du Liban, de « complémentarité syro-libanaise » en matière de sécurité et de « vigilance » de la Syrie à l'égard de l'éducation et de l'information du Liban. Par ailleurs, des règles précises étaient imposées: la mise en place d'un gouvernement d'entente suffisamment faible au Liban, à partir de 1983, afin qu'il dépende de l'appui de

⁶⁸ EL EZZI Ghassan, « Liban, Etat et Société: la reconstruction difficile », in *Confluences Méditerranée*, n°47, août 2003, p.10-14.

⁶⁹ MANSOUR Albert, *Al-inquilab 3ala al Taef*, Beyrouth, Dar al-Jadid, 1993, p.188-189.

Damas et la nécessité d'obtenir du président maronite une attitude conciliante, sans provoquer un sursaut insurrectionnel dans les régions chrétiennes, ni favoriser un retour à l'influence israélienne.

En réalité, Hafez El Assad calqua les accords de Taef sur l'accord de Damas. En vertu de ce document qui donnait l'image d'une entente interlibanaise, les parlementaires libanais cédèrent la souveraineté de leur pays en échange de la paix.

Face à cet état de fait, la classe politique libanaise présentait certaines caractéristiques que résume George Corm dans son livre « Le Liban contemporain, histoire et société » : « *une arrogante alliance entre le pouvoir de l'argent et un système archaïque, à laquelle se sont joints des hommes d'affaires et des chefs miliciens reconvertis en politique dans un néo-libéralisme ambiant sous domination syrienne* »⁷⁰.

Dix ans avant le début de la guerre en 1975, Malcom Kerr constatait que les gouvernements au Liban n'étaient pas « *faits pour créer une politique publique (...) mais plutôt pour refléter fidèlement les intérêts contradictoires des divers groupes et les ajuster* »⁷¹. Et d'ajouter judicieusement que la politique libanaise existe uniquement dans le cadre de la définition limitative de Lasswell « *de qui obtient quoi, quand et comment, comme une compétition pour les hommes et les dépouilles du pouvoir* »⁷². Plus de 20 ans après la fin de la guerre et le retrait de l'arbitre syrien, il est difficile de mieux décrire la nature du gouvernement Libanais.

II- La reconstruction infrastructurelle

A l'issue de la guerre civile (1975-1990), le Liban sort physiquement marquée par les conflits qui s'y sont installés. Suite à l'accord de Taef et notamment avec la mise en place du gouvernement dirigé par Rafic Hariri entre 1992 et 1998, la « reconstruction » devient un maître-mot dans les discours politiques. Le délitement de l'Etat libanais au niveau politique, et la faiblesse systémique des institutions, vont permettre à l'ancien premier ministre Rafic Hariri, à travers sa société Solidere, de s'imposer comme l'homme providentiel. D'ailleurs cela n'aurait pas été faisable si

⁷⁰ CORM Georges, *Le Liban contemporain, histoire et société*, Paris, La Découverte/Poche, 2012, p. 244.

⁷¹ KERR Malcolm, *Political decision-making in a confessional democracy*, New York, Leonard Binder, 1996, p. 190.

⁷² Idem p. 200.

Rafic Hariri n'entretenait pas depuis longtemps de très bonnes relations avec les hauts dirigeants civils et militaires syriens qui gèrent le dossier libanais, et auxquels il n' a jamais rien refusé pourvu qu'il soit l'homme-orchestre dans la reconstruction infrastructurelle du pays.

Dans une région où la politique domine nettement l'économie, Damas semble délaissé le volet infrastructurel : corruption, affairisme, gaspillage et mauvaise gestion feront souvent des ravages au sein des institutions administratives et économiques du pays. Toutefois Damas ne semble pas s'en préoccuper, tant que les hommes aux pouvoirs maintiennent leur allégeance à la tutelle syrienne.

L'ancien Premier Ministre Rafic Hariri laissa indéniablement son empreinte sur la reconstruction du pays. Ce processus de transformation en profondeur donna naissance à un néo-libanisme aux allures patriotiques qui vint combler le vide absolu laissé par l'effondrement des idéologies politiques. Cependant, en l'absence d'une vision globale d'un aménagement du territoire et d'une politique nationale intégrée, la souveraineté du pays demeurait hypothéquée au grand frère syrien.

a- La collusion Hariri-Syrie

Originaire de la ville côtière du Sud, Saida, et fils d'un ouvrier agricole, Rafic Hariri décrocha un diplôme de hautes études commerciales de l'Université arabe de Beyrouth en 1964. Par la suite, il devint professeur de mathématiques en Arabie Saoudite où il fit ses premiers pas dans les arcanes des hautes sphères du pouvoir du royaume wahhabite. En 1977, le roi le chargea de construire le palais Taef, qu'il bâtit en moins de six mois, ce qui lui valut la confiance du futur roi Saoudien, le prince Fahd. Il devint alors très prospère et l'homme de confiance de Riyad. Une fois détenteur de la nationalité saoudienne, il acheta le géant français de la construction, la société Oger, et diversifia ses sources de revenus dans les domaines de la banque et des assurances. Il retourna au Liban à la fin de la guerre civile et fit son entrée sur la scène politique. Il fut nommé à la tête de cinq gouvernements entre 1992 et 2004.

Ce fut sans doute Hafez El Assad qui nomma Rafic Hariri à la tête d'un premier gouvernement en 1992. D'ailleurs à l'époque, Hariri passait beaucoup plus de temps à Damas qu'à Beyrouth, tentant de se frayer un chemin à travers la capitale syrienne vers les sphères du pouvoir au Liban.

Plus tard Hariri renforcera l'appui qu'il recevait de Damas en soudoyant des responsables et officiels syriens et leurs familles, particulièrement les officiers de l'armée et des services de renseignement basés au Liban. Il payait ainsi les frais de scolarité des enfants de personnalités de premier rang dans le régime d'Assad et gratifié les officiels syriens de projets présents, tant au Liban qu'en Arabie Saoudite⁷³.

Dans un article récent du quotidien libanais le Daily Star, et dans le cadre des témoignages recueillis par le Tribunal Spécial pour le Liban, l'ami d'enfance et confident de l'ancien Premier Ministre libanais, Ghaleb al-Shamaa, révéla que chaque mois, pendant plus de 10 ans, des aides au Premier Ministre livraient des enveloppes comprenant des milliers de dollars au Chef des services de renseignements syriens au Liban, le Général Rustom Ghazaleh. Ce dernier aurait reçu plus de 10 millions de dollars de Hariri entre 1993 et 2005⁷⁴.

S'attendant à ce que Bachar El Assad succédât plus tard à son père, Hariri se mit à afficher des milliers de photos de ce dernier au Liban, sur les voitures ou les routes qu'il devait traverser à l'occasion d'une rencontre avec sa base. Une fois Hafez El Assad décédé, et avant la confirmation de son fils dans les fonctions du père, Rafic Hariri fit diffuser à répétition sur la chaîne de télévision qu'il possède, un clip sous le slogan : Le Bachar du futur (jouant sur le sens arabe du mot Bachar : annonceur). De toute évidence, Hariri était en train de solliciter son poste de Premier ministre libanais au futur chef de l'Etat syrien.

Il semblerait que lors de ses visites à Paris, Hariri se permettait de chuchoter aux responsables français du ministère des affaires étrangères : « *A vous de critiquer et retenir les prétentions syriennes sur le Liban, moi je n'ai que le droit d'encenser le régime de Damas* »⁷⁵. En réalité, Hariri ne souhaitait le départ des forces Syriennes du Liban, que pour étendre lui-même sa mainmise sur le pays.

Selon certains observateurs, ce double jeu serait parvenu aux plus hautes sphères du pouvoir à Damas. Ceci décida Hafez El Assad en 1998, à demander au président

⁷³ Information du MBEIS - Middle East Intelligence Bulletin.

⁷⁴ KNEISTER Elise, «Hariri was compelled to pay off Ghazali» , in the Daily Star, 12 Février 2015. <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2015/Feb-12/287139-hariri-was-compelled-to-pay-off-ghazaleh.ashx>

⁷⁵ AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005, p. 600.

Lahoud nouvellement élu, d'écarter du pouvoir le premier ministre libanais, avant de se charger lui-même de l'élimination de certains membres de son entourage⁷⁶.

b- Le cadre de l'essor économique

Il est opportun de mieux appréhender le cadre de l'essor économique proposé, avant d'envisager le bilan de cette expérience économique : une remise à niveau des infrastructures, avec un nouveau plan de développement prévoyant des dépenses de 18 milliards de dollars.

L'œuvre la plus spectaculaire réside dans «la reconstruction de Beyrouth» orchestrée par la société immobilière « Solidere » dont le principal actionnaire est le premier ministre Rafic Hariri, entouré d'investisseurs libanais et arabes intéressés par une opération de promotion immobilière, disposant de moyens considérables en plein centre-ville, cœur historique de la capitale, où les anciens ayants-droits ne représentent plus, qu'un actionnariat dilué.

En dehors du centre-ville, les infrastructures routières sont privilégiées vers le sud du Liban. Un nouvel aéroport est construit, considéré comme surdimensionné et des travaux aux coûts très élevés de réhabilitation des réseaux électriques et hydrauliques sont entrepris, mais restés inachevés.

Après les élections de 1992, boycottées par la majorité des chrétiens, l'attitude syrienne se durcit et les appétits des principaux financiers du pays sont aiguisés par les émissions de bons du trésor dont les taux d'intérêts illustraient la «confiance» réservée à ceux qui venaient d'arriver au pouvoir.

Selon les témoignages recueillis d'économistes libanais, les taux d'intérêts handicapèrent gravement les investissements industriels et agricoles, alors que le taux de change pénalisait les exportations et la main d'œuvre libanaise (rendue trop coûteuse par rapport à celle de ses voisins), tout en favorisant les importations⁷⁷.

Le chômage était entretenu par l'arrivée importante d'une main d'œuvre syrienne bon marché contre laquelle il était difficile de lutter. Cette main d'œuvre était facilitée par la situation politique au Liban et par les ministres du travail en exercice issus de

⁷⁶ AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005, p. 565.

⁷⁷ EL EZZI Ghassan, « Liban, Etat et Société: la reconstruction difficile », in *Confluences Méditerranée*, n°47, août 2003.

partis pro-syriens depuis 1991. Comme l'écrit à juste titre Fabrice Balanche « *La gestion de cette main-d'œuvre était partiellement organisée par des officiers syriens en poste au Liban qui s'associaient avec des entrepreneurs libanais* »⁷⁸. De même comme le poursuit toujours l'auteur, « *le recours massif à la main-d'œuvre immigrée (on estime que les immigrés sont entre 400 000 et 800 000, pour une population totale comprise entre 3,5 et 4 millions d'habitants) a accentué les clivages sociaux au sein de la société libanaise, en tirant vers le bas les classes populaires et les classes moyennes* »⁷⁹.

La politique économique était toute entière tournée vers le secteur des services et délaissait l'industrie et l'agriculture, alors que le Liban dispose notamment de ressources naturelles propices au développement d'une filière agro-alimentaire.

Les services bancaires furent donc favorisés au profit d'une clientèle arabe, ce qui confortait la légende du Liban «Suisse de l'Orient», avec des centres d'achat au cœur de la ville, comme le projet des «Souks de Beyrouth», des résidences secondaires luxueuses et une industrie hôtelière de grand standing.

c- Le bilan de la reconstruction économique

La généralisation d'une idéologie du progrès dans les représentations collectives du Liban post-guerre, a contribué à faire de la société Solidere, le symbole de la reconstruction. Ainsi la politique volontariste de Rafic Hariri va transformer le pays en un immense chantier. Réhabilitation et construction s'y font à un rythme accéléré mais à un cout exorbitant.

A propos de cette période « Haririste», Georges Corm parle de néo-libéralisme pour désigner cette idéologie de la réussite individuelle, à l'image de la réussite individuelle de l'ancien premier ministre : « *le bien public et la morale collective deviendront ainsi des notions totalement absentes de la nouvelle idéologie de la reconstruction qui s'inscrit dans les courants du néo-libéralisme le plus strict, où l'Etat et l'action collective ne sont vus que comme des sources de distorsions et de*

⁷⁸ BALANCHE Fabrice, « Syrie-Liban: Intégration régionale ou dilution? », in Mappemonde, n°79, mars 2005.

⁷⁹ Idem

*gaspillages économiques, entravant l'efficacité de l'entreprise privée et de l'entrepreneur, nouvelle figure mythique de cette fin de siècle*⁸⁰.

De même selon l'auteur : « *On se prévaut de l'évolution économique internationale, de la réduction partout dans le monde du rôle des Etats, des grandes vagues de privatisations, etc., tout en oubliant de dire que, déjà, l'Etat libanais, souffrait non pas d'un excès d'intervention dans l'économie, mais plutôt de son effacement*⁸¹. Le rappel des politiques internationales de réduction du rôle de l'Etat dans l'économie est fort peu approprié au cas du Liban, où jamais le secteur public n'a pris l'importance qu'il a pu acquérir dans les pays industrialisés occidentaux ou dans les pays du tiers monde à économie dirigiste.

Plus de quinze ans après le lancement de ce chantier, le plus gros reste à faire sur tous les plans et dans tous les secteurs, au point que certains analystes soulignent la persistance de presque tous les ingrédients d'une déflagration générale et s'interrogent, sur la réalité de la paix libanaise⁸². Une fracture sociale significative s'installe accompagnée d'un mouvement de paupérisation massif de la population, dont le rapport pays PNUD/conseil du développement et la reconstruction, 2003, donne les grandes lignes⁸³.

Une émigration «économique» de 1990 à 2005 est reconnue aussi importante que celle de 1975 à 1990, selon l'étude de l'Université Saint-Joseph, sur l'entrée des jeunes libanais dans la vie active et l'émigration⁸⁴.

Parallèlement un autre fossé se creuse entre un centre qui ressemble, en apparence, au centre-ville des capitales occidentales et un «Liban périphérique» se situant au sud, au nord de la Bekaa ou encore dans la plaine du Akkar sans, bien entendu, oublier les quartiers pauvres de l'agglomération de Beyrouth où s'entassent plus d'un million et demi de personnes.

⁸⁰ 74 CORM Georges, *Le Liban contemporain, histoire et société*, Paris, La Découverte/Poche, 2012. p. 254.

⁸¹ Idem, p.239

⁸² EL EZZI Ghassan, « Liban, Etat et Société: la reconstruction difficile », in *Confluences Méditerranée*, n°47, août 2003.

⁸³ Rapport PNUD/Conseil du Développement et de la Reconstruction, septembre 2003, *Les objectifs du millénaire*.

⁸⁴ KAPARIAN Choghig, *L'entrée des jeunes libanais dans la vie active et l'émigration*, Beyrouth, Presses de l'université Saint-Joseph, Vol.3, 2003.

Sur le plan financier, il est vrai que la livre libanaise a été stabilisée et que le PIB a quadruplé entre 1990 et 1995 (passant de 2,84 à 11 milliards puis à 16 milliards en 2003), mais à quel prix? la dette publique, interne et externe, ne fait que grimper et avec elle l'inquiétude quant au sort du pays : Cette dette, de l'ordre de 2,8 milliards de dollars en 1990 puis de 8 milliards en 1995, atteint 32,6 milliards en 2005 (la dette égale 180% du PIB d'après les chiffres émis par le ministère des finances), alors que le budget public de l'année 2005 ne dépasse pas les 6 milliards de dollars⁸⁵.

Surendetté l'Etat libanais, n'arrivant pas à dégager des recettes fiscales suffisantes pour subvenir à ses besoins, multiplie taxes et impôts. Le service de la dette et la masse salariale de la fonction publique réduisent ainsi considérablement les crédits disponibles pour les travaux d'infrastructure, d'aménagement du territoire, de modernisation de l'Etat et les budgets de politique sociale. Dans le même temps, soucieux de préserver ne serait-ce qu'artificiellement le cours de la livre afin d'éviter un inévitable effondrement social, le gouvernement continue de s'endetter et entre dans un cycle devenu sans issue.

Et comme à d'habitude, on l'a vu dans de nombreux pays, les institutions financières internationales imposent leurs recettes pour sortir de la crise. L'Etat libanais ne fait pas exception; on lui demande de procéder à des réformes économiques et financières telle, par exemple, la privatisation du secteur public. Mais pour réussir des réformes aussi radicales, il faudrait un consensus national et un soutien populaire au pouvoir politique, ce qui n'existe pas. Le pouvoir reste divisé sur les dossiers les plus importants et la «Troïka» se réunit plus souvent pour défendre des intérêts personnels et partisans que pour discuter de l'intérêt national⁸⁶.

Ni le degré de pollution dans le pays alarmant pour la santé publique, en particulier celle des eaux, ni l'état d'abandon des systèmes d'enseignement publics, ni l'absence quasi-totale de moyens de transports publics, ni la paupérisation de très larges couches de la population, n'ont polarisé l'attention gouvernementale⁸⁷. A l'issue de la guerre, il n'y avait guère de vision ou de planification économique, mais

⁸⁵ SALAM Nawaf, *L'accord de Taef: un réexamen critique*, Beyrouth, Dar An Nahar, Beyrouth, 2003, p. 22.

⁸⁶ HAMDAN Kamal, « Le social dans la reconstruction du Liban : éléments de réflexions » in *Maghreb- Machrek*, spécial juillet -septembre, 2000.

⁸⁷ BITAR Marie, « Liban, quelle politique de reconstruction? », in *Les Cahiers de l'Orient*, n° 16-17, p. 89-96, 1991.

plutôt une approche affairiste et financière de l'entreprise de reconstruction facilitée par la tutelle syrienne sur le Liban⁸⁸, et aboutissant à une fragmentation de ses institutions et à un affaiblissement de sa souveraineté.

III- La reconstruction de l'armée face à l'hégémonie du Hezbollah

La domination syrienne ne fut pas le seul signe de la décadence de la souveraineté libanaise. À partir de 1985, la résistance contre l'occupation israélienne fut organisée avec une efficacité croissante par la milice du Hezbollah qui devint en même temps la première force politique de la communauté musulmane chiite. Après le retrait israélien unilatéral du sud du Liban en mai 2000, le Hezbollah prit le contrôle quasi exclusif des régions « libérées ». Durant la guerre de l'été 2006, il résista efficacement à un mois de bombardements israéliens. En somme, depuis la fin de la guerre civile, le Hezbollah devint l'antithèse d'une armée libanaise mal équipée et peu entraînée. De plus, la marge de manœuvre de cette armée était fort limitée, obligée qu'elle était de prendre en considération les sensibilités des différents partis au pouvoir. En effet ces partis n'hésitaient pas à la stigmatiser et l'accuser de partialité dès que les intérêts des uns et des autres étaient menacés.

a- Les effectifs de l'armée libanaise

Indéniablement, des facteurs divers déterminent la puissance d'un Etat, entre autre, la force de l'armée. Une simple comparaison avec les Etats de la région permet de déterminer le poids de l'armée libanaise. Le Liban ne dispose que d'une petite armée ne dépassant pas les 65.000 hommes.

Depuis sa formation, elle n'a jamais rempli de missions le long de la frontière et a même fait l'objet d'une polémique au sujet de son coût et de son intérêt réel. De ce fait, l'Etat libanais ne s'est jamais vraiment doté d'une véritable doctrine de sécurité nationale⁸⁹, laissant dans le flou les missions censées être remplies par l'institution militaire. Ce n'est qu'après les accords de Taef (octobre 1989) qu'ont été redéfinies plus clairement les « missions essentielles » de l'armée libanaise (la lutte contre l'occupation israélienne, la participation aux tâches de sécurité intérieure -fonction de police- et l'engagement dans les projets d'intérêt national à caractère

⁸⁸ CORM Georges, *Le Liban contemporain, histoire et société*, La Découverte/Poche, 2012, p. 230.

⁸⁹ GEISSER Vincent, « L'armée libanaise : symbole d'une nation réconciliée ? », in *Les Carnets de l'IFPO*, janvier 2013, (<http://ifpo.hypotheses.org/46875>), [consulté le 10 octobre 2013].

humanitaire) et que le projet de sa réunification a été confié par la Syrie au commandant en chef de l'époque, l'ancien président de la république, Emile Lahoud.

Toutefois cette volonté de réunifier et de reconstruire l'armée ne s'est jamais accompagnée d'une réelle volonté de l'équiper en vue d'une éventuelle agression.

D'ailleurs la Syrie a toujours entravé la reconstitution de l'armée libanaise sachant qu'une armée reconstituée signifiait un Liban souverain et par conséquent qui échappe à la tutelle syrienne. Par ailleurs une armée libanaise forte serait capable de défendre ses propres frontières et éliminerait la nécessité ou la légitimité de la milice du Hezbollah pour la défense du sud du Liban contre l'occupation Israélienne. Il est donc primordial pour la Syrie d'appuyer et de fortifier la formule de complémentarité et de coopération entre l'armée libanaise et le Hezbollah, et d'entraver tout projet visant à reconstruire l'armée libanaise. Cette dernière comme stipulé dans l'accord de Taef, devrait être toujours mise sous la tutelle de l'armée syrienne : « *Le rôle militaire de l'armée libanaise doit être coordonné avec celui de l'armée syrienne en vertu du talâzum al-masarayn, le « destin mêlé » des deux pays, tandis qu'il lui faut tenir compte de l'autonomie de certaines forces miliciennes (Hezbollah) »*⁹⁰. Le résultat en est que cette armée est incapable de protéger ses propres compatriotes, y compris dans les régions où elle est déployée, comme on l'a vu lors des frappes aériennes israéliennes de l'opération « raisins de la colère » dans la région de Beyrouth en Avril 1996.

D'autant plus, ce processus de reconstruction intervenait dans un contexte de crise économique profonde et de tendances néolibérales accrues qui font que les moyens alloués à l'armée libanaise étaient dérisoires au regard de la mission nationale, que les politiques et les citoyens voudraient lui faire jouer.

En effet les combats de Naher el Bared pourraient être révélateurs des lacunes et de la faiblesse de la reconstruction de l'institution militaire, à laquelle il a fallu deux mois et la mort de plus de 150 de ces soldats pour mettre fin à la rébellion d'un petit groupe d'islamistes. Le matériel de l'armée constituait son principal problème lors de l'opération. Elle dispose de vieux chars des années 1950, d'un nombre limité d'unités d'artillerie tractée et de faibles capacités de ciblage et de contre-batterie.

⁹⁰ DUPONT Hubert, « La nouvelle armée libanaise : instrument du pouvoir ou acteur politique? », in *Confluences Méditerranée*, n° 29, printemps 1999, p. 57-71.

L'obsolescence de son arsenal et ses carences essentielles en matériel adapté (notamment des lunettes de vision nocturne - LVN - et des fusils à lunettes) la mettent dans une situation difficile face au groupe islamiste salafiste du Fatah al-Islam. L'armée est ainsi prise au dépourvu par l'ampleur de l'arsenal du groupuscule terroriste.

Trois illustrations permettent de saisir le rapport ambivalent de la défaite de la reconstruction de l'armée libanaise: la question du service militaire, le caractère confessionnel de l'armée, et celle de la complémentarité armée/résistance.

- Sur le premier point, en dépit d'un discours commun et récurrent qui fait de l'armée libanaise le ciment de l'unité nationale, personne ne semble regretter aujourd'hui la suppression du service militaire. Instauré pour la première fois en 1974, quelques mois avant le déclenchement de la guerre civile, il a été rétabli en Septembre 1991 après les accords de Taef, avant d'être définitivement enterré en 2007, pour des raisons financières mais aussi victime des marchandages politiques des leaders libanais désireux de satisfaire leur clientèle. En ce sens, l'histoire mouvementée du service militaire au Liban est révélatrice du « double discours » à l'égard de l'armée, valorisée comme symbole patriotique, mais aussi marginalisée et stigmatisée dès lors qu'elle touche aux intérêts privés, clientélistes et confessionnels des acteurs de la scène politique libanaise.

- La deuxième illustration de cette ambivalence: le caractère unitaire proclamé de l'armée libanaise s'accompagne toujours d'un savant dosage confessionnel des postes de responsabilité: le commandant en chef de l'armée est issu de la communauté maronite, le chef d'Etat-major est druze, le conseil militaire est formé également de généraux représentant les quatre autres grandes communautés du pays. En ce sens, l'armée libanaise, en dépit des discours faisant d'elle le symbole de l'unité nationale, apparaît davantage comme une institution multiconfessionnelle où les équilibres confessionnels demeurent précaires et susceptibles de faire l'objet de contestations.

- Enfin on observe une ambivalence similaire sur le thème de la complémentarité et de la coopération entre les trois composantes du triptyque armée/peuple/résistance/ (*al-jaych, al-cha'b, al-mouqâwama*). D'ailleurs le Président de la république dans une interview avec Okaz, 9 mars 2010, quotidien d'Arabie Saoudite, a rappelé que si une

attaque israélienne sur le Liban se produisait, en cas de défaite de l'armée libanaise et si l'ennemi pénétrait sur le territoire national, alors la résistance du Hezbollah devait prendre le relais de l'armée nationale. Donc son assise et son rôle restent tributaires d'un élément essentiel : la résistance prise en charge par le Hezbollah. Cette dernière vide l'armée d'une partie de ses prérogatives et remet en cause le principe de monopole étatique de la violence légitime. Ceci souligne la contradiction entre la logique de l'Etat qui a le monopole de la violence légitime et la persistance de la résistance armée et donc encore une fois, la limite de la souveraineté libanaise.

b- Le Hezbollah ou l'absence du monopole de la violence légitime

1- L'affirmation du Hezbollah

Avec la fin de la guerre civile libanaise et la signature de l'accord de Taef, le Hezbollah demeure le seul groupe armé local. En effet, ce document légitime la résistance contre l'occupation israélienne. Ainsi, il stipule dans son troisième titre, la « libération du Liban de l'occupation israélienne et l'adoption de toutes les mesures susceptibles de libérer toutes les terres libanaises de l'occupation israélienne »⁹¹. Et, en dépit de la dissolution de toutes les milices, libanaises ou non, et de la remise de leurs armes à l'Etat, le Hezbollah sera privilégié car considéré comme étant une résistance.

Ses revendications radicales, comme la constitution d'une république islamique au Liban selon le modèle iranien, vont marquer le point de départ d'une évolution considérable, sur le plan intracommunautaire, vers une intégration progressive du Hezbollah dans la vie institutionnelle du pays en modérant ses thèses idéologiques.

Sous la deuxième république, le Hezbollah réalisera son ascension politique, en intégrant la vie parlementaire lors des élections de 1992 et en obtenant, en 2000, le retrait sans condition de l'occupation israélienne du Sud Liban.

Comme le souligne Sabrina Mervin, dans son ouvrage sur le Hezbollah, celui-ci est devenu « un fait social absolument incontournable en 30 ans d'existence »⁹². Du «parti des déshérités» à la formation islamiste, le parti de Dieu a tracé sa route, au

⁹¹ Accords du Taef, partie III, Libération du Liban de l'occupation israélienne.

⁹² MERVIN Sabrina, *Le Hezbollah, états des lieux*, Paris, Actes Sud, 2008, p.175.

sein d'une communauté chiite qui connaît aujourd'hui une bourgeoisie prospère et une classe moyenne dont le niveau d'éducation a considérablement progressé.

Alors, comment le Hezbollah a-t-il réalisé son intégration progressive sur la scène libanaise depuis les années 90, en affirmant son leadership?

Le lien avéré du Hezbollah avec la Syrie peut être avancé comme l'explication de cet état de fait. La convergence d'intérêts anti-israéliens entre la politique syrienne et le Hezbollah a permis au Parti de Dieu d'échapper ainsi aux contraintes des accords de Taef et de jouer un rôle particulier par rapport aux autres partis politiques. L'autre partie de l'hypothèse du Parti de Dieu est naturellement tenue par le régime de Hafez El Assad. Par son infiltration des rangs du Hezbollah suite à l'échec de sa mainmise sur le parti par la force, il devient l'autorité de tutelle de toutes les opérations militaires de ce dernier. S'étant passé des services de la guérilla palestinienne qu'il arma et téléguida au Liban, il s'en remit à celle du Hezbollah. Sans cette exploitation, Hafez El Assad n'aurait disposé d'aucun argument, d'aucun moyen pour gérer une politique convaincante, et conserver à moindre frais à l'interne l'image de résistant arabe. Bref la Syrie aurait été absente de la scène régionale et internationale sans la guérilla du Hezbollah. Comme le dit si bien Daniel Pipes, Hafez El Assad n'était pas intéressé par la paix mais par le processus de paix⁹³. Ainsi, les sacrifices des martyrs de la résistance étaient exploités par Damas. Hafez El Assad, qui a facilité la double action terroriste du Hezbollah contre les marines américains⁹⁴, continuera d'utiliser cette même organisation pour deux objectifs différents.

D'abord le harcèlement de Tsahal par une action de guérilla. Cette action permettra à Damas de se débarrasser de l'emprise israélienne sur le territoire Libanais. Tsahal finira par se retirer de tout le nord du pays, pour se cantonner au Sud-Liban.

Sur un autre plan, Hafez El Assad utilisera les opérations de prise d'otage effectuées par la formation islamiste pro-iranienne pour faire pression sur le gouvernement américain. Assad rendait de facto la politique américaine dépendante de son bon vouloir et plus docile vis-à-vis de ses propres ambitions. De plus de cette manière, le

⁹³ LE GAC Daniel, *La Syrie du général Assad*, Bruxelles, Complexe, 1991, p.105.

⁹⁴ AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005, p. 102.

président syrien s'imposait non seulement aux Américains mais aussi aux Arabes comme le seul intermédiaire avec l'Iran Khomeyniste.

Maintenir et fortifier l'entente cordiale avec le Hezbollah et sécuriser l'approvisionnement de ce dernier en armes est devenu une priorité cruciale pour le gouvernement syrien. D'ailleurs les principaux camps d'entraînement et dépôts d'armements se trouveraient en Syrie, loin de l'aviation israélienne, qui domine l'espace aérien libanais.

De son côté, le Hezbollah a de plus en plus besoin de Damas, et surtout de son aéroport, pour recevoir les cargaisons d'armes envoyées par Téhéran. Le territoire syrien est aussi un éventuel refuge non négligeable pour les dirigeants ou cadres du Hezbollah lors des offensives israéliennes au Liban. La sécurisation par Damas de la longue frontière Syrie-Liban permet aussi au Hezbollah de se concentrer sur le front de la résistance au sud, à la frontière libano-israélienne.

Cette alliance Hezbollah-Damas va se matérialiser surtout en 2005 par l'organisation de manifestations massives de soutien lorsque les accusations d'assassinat du premier ministre Rafiq Al-Hariri se sont élevées contre le régime syrien, et va révéler toute son envergure dans la guerre civile en cours en Syrie, par étapes: soutien politique du Hezbollah en 2011 ; début d'un engagement non public de miliciens en 2012; intervention militaire massive et assumée à partir de la bataille de Qusseyr en mai et juin 2013.

2- Le Hezbollah une force de résistance incontestée

Si la communauté chiite est très attachée à l'existence d'un Etat libanais, l'absence justement de l'Etat dans de nombreuses régions chiites a favorisé la mise en place d'un «proto-Etat» par le Hezbollah. Des services sociaux extrêmement efficaces, une structure armée d'une sophistication redoutable, une chaîne logistique régionale et des infrastructures de premier plan, au point d'être accusé de se substituer à l'Etat et de s'attirer l'allégeance d'une importante masse des déshérités.

La légitimation du Hezbollah comme gardien de la souveraineté nationale après la victoire de l'été 2006 contre Israël, précédé du retrait unilatéral israélien de mai 2000 propulse le Hezbollah vers une plus grande participation politique au sein de l'Etat.

Siéger au parlement donne un nouveau visage au parti. Chaque élection parlementaire menée par le Hezbollah est couronnée par un succès populaire, quelle que soit la loi électorale adoptée. En effet, les Chiites sont majoritaires dans les zones d'influence du parti qui remporte leurs voix.

Dès lors, l'Etat libanais ne pouvait plus critiquer ou restreindre la liberté du Hezbollah, car ce dernier est devenu un mouvement de résistance respecté et adulé par la population qui considérait que ses actions dans le domaine de la résistance étaient primordiales, même si la présence du Hezbollah sur le territoire libanais nuit à différentes prérogatives détenues par l'Etat libanais : le Hezbollah n'est toujours pas reconnu par l'ensemble de la scène internationale comme étant le représentant légitime et légal du peuple libanais. En 2001 le Hezbollah fut considéré par les Etats-Unis comme une organisation terroriste à combattre, figurant sur la liste noire des terroristes.

Toutefois aujourd'hui le Hezbollah détient la décision de paix ou de guerre dans le pays, et son arsenal militaire dépasse de loin celui de l'armée nationale. D'ailleurs, Hassan Nasrallah⁹⁵ réussira à négocier une intégration volontaire au système politique en résistant au désarmement grâce à son attitude affichée, lors du retrait israélien en 2000, au moment du retrait syrien en 2005, et de la guerre de l'été 2006 contre Israël.

Cependant, la montée en puissance du Hezbollah souligne la contradiction entre la logique de l'Etat qui a le monopole de la violence légitime et la persistance de la résistance armée, et donc encore une fois l'effondrement de la construction étatique aux dépens d'une puissance qui ne cesse de s'accroître au-delà des institutions étatiques libanaises.

⁹⁵ Hassan Nasrallah, né le 31 août 1960, est un homme politique libanais, secrétaire général de l'organisation chiite Hezbollah depuis 1992.

Conclusion

Quinze ans après.... Une reconstruction inachevée.

Plus de quinze ans après la fin de la guerre civile et la mise du Liban sous la tutelle syrienne, le pays se voit de nouveau confronté au risque d'un conflit fratricide depuis que son ancienne puissance de tutelle est secouée par l'une des guerres les plus meurtrières de la région.

Les enjeux et les dynamiques de la crise qui éclate à la fin de 2005 après quinze années de reconstruction matérielle sans véritable réconciliation nationale, comportent une dimension régionale et internationale : « l'affaiblissement de la souveraineté libanaise ». D'ailleurs la souveraineté du Liban était devenue en partie formelle, voire fictive, en vertu des accords bilatéraux signés entre les deux pays ainsi que la vision commune de politique étrangère prêchée par le président syrien Hafez El Assad. Preuve en est la suspension presque immédiate des négociations bilatérales avec Israël lors de la conférence de paix de Madrid en 1991 (chapitre1) et les ingérences syriennes quotidiennes au cœur du système politique économique et militaire du Liban (chapitre 2).

De plus l'affirmation et la montée en puissance du Hezbollah sont aussi une autre cause de l'affaiblissement de la souveraineté et de l'autorité de l'Etat Libanais. À partir de 1985, Damas lui accorde le monopole de la lutte armée contre l'Etat hébreux. Après le retrait israélien du sud du Liban en mai 2000, le Hezbollah a pris le contrôle quasi exclusif des régions libérées et s'est substitué à l'Etat pour assurer des services sociaux et de développement en matière de santé, d'éducation et d'action sociale.

La gabegie et la corruption ont envahi tous les aspects de la vie publique, et la confusion entre l'intérêt public et l'intérêt privé est devenue totale. Une concentration spectaculaire de richesses aux mains d'une minorité a renforcé la concentration du pouvoir politique et médiatique de certaines factions. Le chômage, l'émigration des cerveaux, la grande pauvreté, en particulier au nord du pays et dans sa capitale, Tripoli, mais aussi dans d'autres régions rurales, sont les résultats d'une politique économique néolibérale, aléatoire dans ses hypothèses de base et aberrante dans son mode de gestion (chapitre 2).

La Syrie a contribué à la reconstruction du Liban, mais une reconstruction selon ses bons-vouloirs et ses propres intérêts, sans se préoccuper pour autant du véritable processus de réconciliation. La reconstruction fut seulement matérielle, impliquant le partage des fonctions et des dividendes du pays entre les hommes au pouvoir (chapitre 2). En l'absence d'une véritable réconciliation au sein de la société et de réformes structurelles sans cesse ajournées, la société libanaise s'accrocha davantage au communautarisme et la référence confessionnelle demeura la référence identitaire de base. En conséquence, jusqu'à ce jour, le Liban n'a pas pu avoir de consensus national, ni sur le système politique à mettre en place, ni sur la politique étrangère à définir. Dès qu'il y a un conflit majeur dans la région, les différents courants politiques se positionnent selon leurs alliances externes, et cela se projette sur la société, accentuant encore plus les divisions communautaires.

Aujourd'hui de nombreux facteurs, tels que la prolifération des armes, l'affaiblissement de la structure étatique et une haine confessionnelle croissante, laissent penser que suffisamment d'ingrédients sont réunis pour amener le pays vers une guerre intestine.

La montée en force du Hezbollah incite de plus en plus certaines communautés à former des milices similaires, notamment les Sunnites, ce qui alimente encore plus la fragmentation des institutions de l'Etat et affaiblit son autorité.

Quinze ans après l'intervention syrienne au Liban, le pays est un Etat faible dépourvu de souveraineté politique économique et militaire, incapable de façonner de manière autonome le caractère propre de ces relations d'autorité sans l'intervention ou l'influence de forces extérieures.

Le pays n'a plus la volonté, l'autorité et la légitimité de remplir ses fonctions étatiques. D'ailleurs on reconnaît aujourd'hui que la faiblesse, l'effondrement ou l'absence des Etats peuvent entraîner des désordres caractérisés par la violence et l'insécurité locale ; les guerres ne naissent plus de la puissance des Etats mais de leur faiblesse.

C'est pour cela qu'aujourd'hui on se demande si la guerre civile libanaise qui avait débuté en 1975 s'est véritablement achevée ? Le Liban pourrait-il un jour aspirer à une véritable paix et à une indépendance réelle ?

Les trente années écoulées depuis la fin de la guerre avaient laissé penser que le baume de l'oubli avait commencé à produire ses effets, d'autant plus que le système politique de l'accord de Taef a imposé la loi d'amnistie comme une composante de la paix dite civile. Pour nécessaire qu'elle puisse être, l'amnistie a constitué une forme de rétention de la vérité, au nom de la paix sociale et du rétablissement d'une unité imaginaire qui consacre un déni de mémoire, et l'impossibilité de tourner la page et d'écrire un nouveau chapitre. Ce silence est paralysant pour la construction démocratique du pays. La haine intercommunautaire dure et le champ politique reste ouvert à toutes les spéculations comme à toutes les alliances, entre les formations politico-communautaires différentes qui se font et se défont suivant les cours des événements. La Syrie a perdu le rôle de maître du jeu au Liban, mais a gagné celui de joueur dans une arène viciée qui compromet l'avenir.

Aujourd'hui le Liban n'a pas besoin de paix, mais d'indépendance, la première pouvant être la résultante de la seconde. Pour parvenir à établir (ou rétablir) sa souveraineté, l'Etat doit assumer son rôle dans la reconstruction et mettre en place un processus de paix libano-libanais qui mettrait un terme aux accords de Taef. Reprenant les termes de Ghassan El-Ezzi et Charles Abdallah « Ce n'est pas un seul printemps qu'il faudra pour effacer les habitudes nées de siècles de clientélisme et vaincre un établissement qui a vécu pendant trente ans sur les carences de l'Etat à tous les niveaux⁹⁶ ».

Au printemps des politiques débarrassées de la tutelle syrienne devra encore succéder le printemps qui verra le peuple libanais se libérer de dirigeants d'un autre âge.

Les réformes des institutions libanaises et de la classe politique s'avèrent, plus que jamais, indispensables à la survie de ce qui reste du fondement étatique libanais, et cette fois c'est seulement avec un Etat fort uni et une armée forte que le Liban sera capable d'envisager tous les dangers extérieurs et intérieurs et pourra se libérer de toute forme d'ingérence étrangère et compléter la reconstruction inachevée du pays.

⁹⁶ EL EZZI Ghassan, ABDALLAH Charles « Liban, Etat et société: la reconstruction difficile », in *Confluences Méditerranée*, n°47, août 2003.

Bibliographie et sources

Ouvrages généraux/ spécialisés :

- AL WA'LANI Mohamad Ali, *Atalahom al souri al loubnani*, Damas, Georges Hanna Katramiz, 1998.
- AZZAM Roger J., *Liban, l'instruction d'un crime: 30 ans de guerre*, Cheminements, Paris, Coudray-Macouard, 2005
- BEYDOUN Ahmad, Kiwan Fadia, *Le Liban aujourd'hui*, Paris, CERMOC, 1994.
- CORM Georges *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, Gallimard, 1991.
- CORM Georges, *Le Liban contemporain, histoire et société*, Paris, La Découverte/Poche, 2012.
- DAGHER Albert, *Loubnan wa souriya*, Beyrouth, Dar annahar, 2001.
- DAGHER Carole, *Le défi du Liban d'après-guerre*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- DE FREIGE Nayla, *Les palestiniens du Liban, Une histoire trop longue*, Beyrouth, Le commerce du Levant, 2000.
- DE WAILLY Henri, *Liban, Syrie: Le Mandat : 1919-1940*, Paris, Perrin, 2010.
- ELKHAZEN Farid, *Intikhabat loubnane ma ba'd al harb 1992, 1996, 2000 dimoukratiya bila khayar*, Beyrouth, Dar An Nahar, 2000.
- EVANS Graham & NEWHAM Jeffrey, "The dictionary of world politics", Londres, Simon & Schuster, 1990.
- HAMZEH Nizar, *In the path of Hizbullah*, New York, Syracuse University Press, 2004.
- HRAOUI Elias, *Le retour de la république: des mini-Etats à l'Etat*, Beyrouth, Dar An Nahar, 2001.
- JOUMBLATT Kamal, *Pour le Liban*, édition Stock, Paris, 1978.
- KERR Malcolm, *Political decision-making in a confessional democracy*, New York, Leonard Binder, 1996, p.190.
- LABAKI Boutros, ABOU RJEILI Khalil, *Bilan des guerres du Liban 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- LAURENS Henry, *Le grand jeu, Orient Arabe et rivalités internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1991.
- LE GAC Daniel, *La Syrie du général Assad*, Bruxelles, Complexe, 1991.
- LEROY Didier, *Hezbollah, la résilience islamique au Liban*, L'Harmattan, 2012.

- MANSOUR Albert, La négation des accords de Taef, Beyrouth, Dar al-Jadid, 1993.
- MERVIN Sabrina, Le Hezbollah, états des lieux, Paris, Actes Sud, 2008.
- NABA René, Rafic Hariri : Un Homme d'affaires Premier ministre, Paris, L'Harmattan, Octobre 1999.
- QUOC DINH Nguyen, DAILLIER Patrick, PELLET Alain, Droit International Public, 5ème édition, Paris, LDGJ, 1994.
- SALAM Nawaf, l'accord de Taëf, un réexamen critique, Beyrouth, Dar Annahar, 2003.
- VAN DAM Nikolas, The struggle for Power in Syria. Politics and society under Asad and the Ba'th Party, London, I.B.Tauris, 2011.

Articles de Revue :

- BAHOUT Joseph, « Liban : Les élections législatives de l'été 1992 », in Maghreb-Machrek, Janvier Mars 1993.
- BALANCHE Fabrice, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppressions », in Le Monde diplomatique, Editions Arabes, mars 2007.
- BALANCHE Fabrice, « Syrie-Liban: Intégration régionale ou dilution? », in Mappemonde, n°79, mars 2005.
- BETTATI M. (1991), « Un droit d'ingérence? », Revue Générale de Droit International Public, Tome 95, n°3.
- BITAR Marie, « Liban, quelle politique de reconstruction? », in Les Cahiers de l'Orient, n°16–17, 1991.
- BLANC Pierre, « Le Liban, l'eau, la souveraineté », in Confluences Méditerranée, n°58, août 2006.
- CAPLAN Richard et POULIGNY Beatrice, « Histoire et contradiction du state building », in Critique Internationale, n°28, 2001.
- DAGHER Carole: « Liban: des élections législatives régionalisées », in Confluences Méditerranée, n°5, Hiver 1992-1993.
- DUPONT Hubert, « La nouvelle armée libanaise : instrument du pouvoir ou acteur politique? », in Confluences Méditerranée, n°29, printemps 1999.
- EL EZZI Ghassan, « Liban, Etat et Société: la reconstruction difficile », in Confluences Méditerranée, n°47, août 2003.

- HAJJI GEORGIU Michel et TOUMA Michel, « La naissance du Hezbollah et les racines de son action politique », in L'Orient-Le Jour, 18 août 2006.
- HAMDAN Kamal, « Le social dans la reconstruction du Liban : éléments de réflexions » in Maghreb- Machrek, spécial juillet -septembre, 2000.
- KASSIR Samir, « Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée? », in Maghreb-Machrek, n°169, Automne 2000.
- MAÏLA Joseph, « Le document d'entente nationale », Un commentaire, Les cahiers de l'Orient, Paris, n°16-17, 1990.
- NYE Joseph, « Redefining the National Interest », in Foreign Affairs, n°78, juillet-août 1999.
- PICARD Elizabeth, « Autorité et souveraineté de l'Etat à l'épreuve du Liban Sud », in Maghreb Machrek, n°169, juillet-septembre 2000.
- PICARD Elizabeth, « La politique de la Syrie au Liban, les développements incontrôlables d'une stratégie ambitieuse », in Maghreb-Machrek, n°116, avril-juin, 1987.
- ROUGIER Bernard, «Liban, les élections législatives de 1996», in Maghreb-Machrek, n°155, janvier-mars 1997.
- SALINIER François, « SOLIDERE reconstruit seule Beyrouth-centre », in La gazette de la presse Francophone, n°103, Janvier 2002.
- TARDY Thierry, « L'intervention dans les années quatre-vingt-dix : Réflexion autour d'un concept évolutif », in Annuaire Français de Relations Internationales, vol. II, 2001.

Travaux Universitaires:

- BEAUDOIN André, KASPARIAN Robert, La population déplacée au Liban (1975-1987), Beyrouth, Institut d'études en science sociales appliquées, Université St-joseph/Québec, Canada, Université Laval, 1992.
- KOEKENBIER Peter, A new Model Army? The reconstruction of the military in post-war Lebanon, Master thesis, Amsterdam, University of Amsterdam, March 2005.

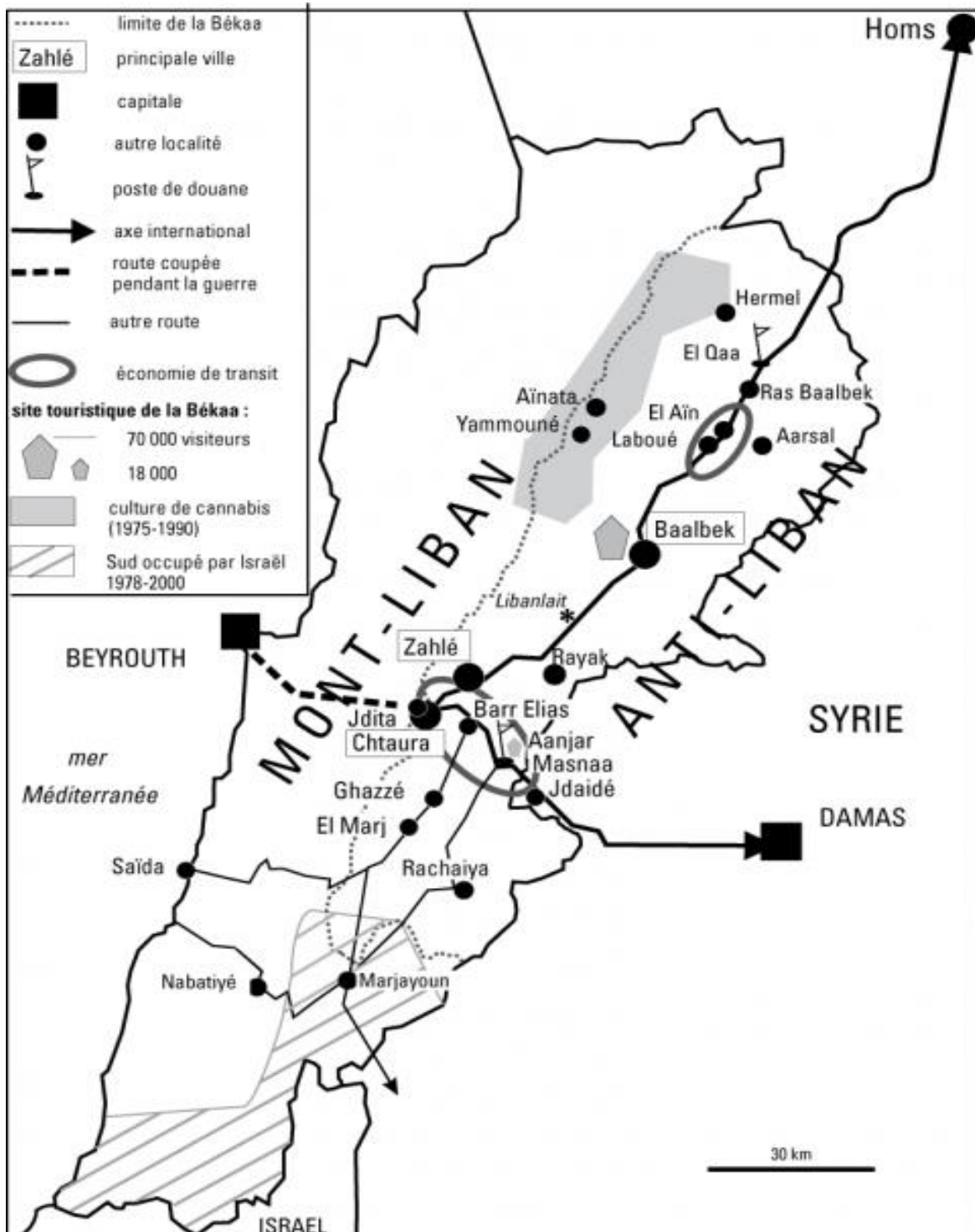
Webographie:

- CHEVALERIAS Alain, le Hezbollah libanais une force politique publié en Septembre (<http://www.recherches-sur-le-terrorisme.com/Documentsterrorisme/>

- Hezbollah.html), [consulté le 13 avril 2013].
- “Liban: quand la presse israélienne commence à douter”, in Le Monde Diplomatique, mars, mars 2006.([Http://www.monde-diplomatique.fr/documents/Syrie](http://www.monde-diplomatique.fr/documents/Syrie)), [consulté le 12 Avril 2013].
 - BURDY Jean-Paul: De la Bekaa à la guerre en Syrie: le Hezbollah et « l’Axe de la résistance ». (<http://crisy.hypotheses.org/112>), [consulté le 13 avril 2013].
 - EL KHOURY Yara, Le Liban à l’épreuve de la révolution syrienne, (<http://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Liban-a-l-epreuve-de-la.html>), [consulté le 10 Avril 2013].
 - Liban Chambre parlementaire: Majlis Al-Nuwwab, (http://www.ipu.org/parline-f/reports/arc/1179_00.htm), [consulté le 13 Avril 2013].
 - SOUFI Ilham, Le Hezbollah parti de Dieu publié le 3 janvier 2011, (<http://www.grotius.fr/le-Hezbollah-parti-de-dieu%E2%80%A6/>), [consulté le 13 avril 1013].
 - Traité libano-syrien du 22 Mai 1991 de fraternité, de coordination et de coopération (al Masalah al mouchtaraka lil baladayn).

Annexes

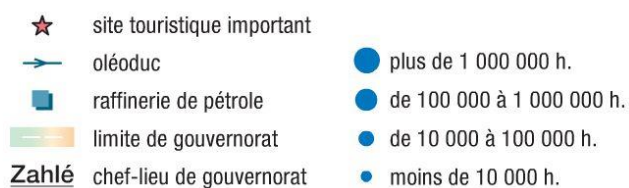
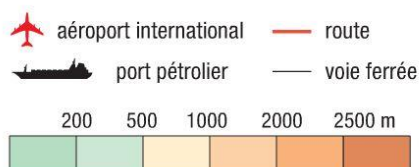
Carte 1



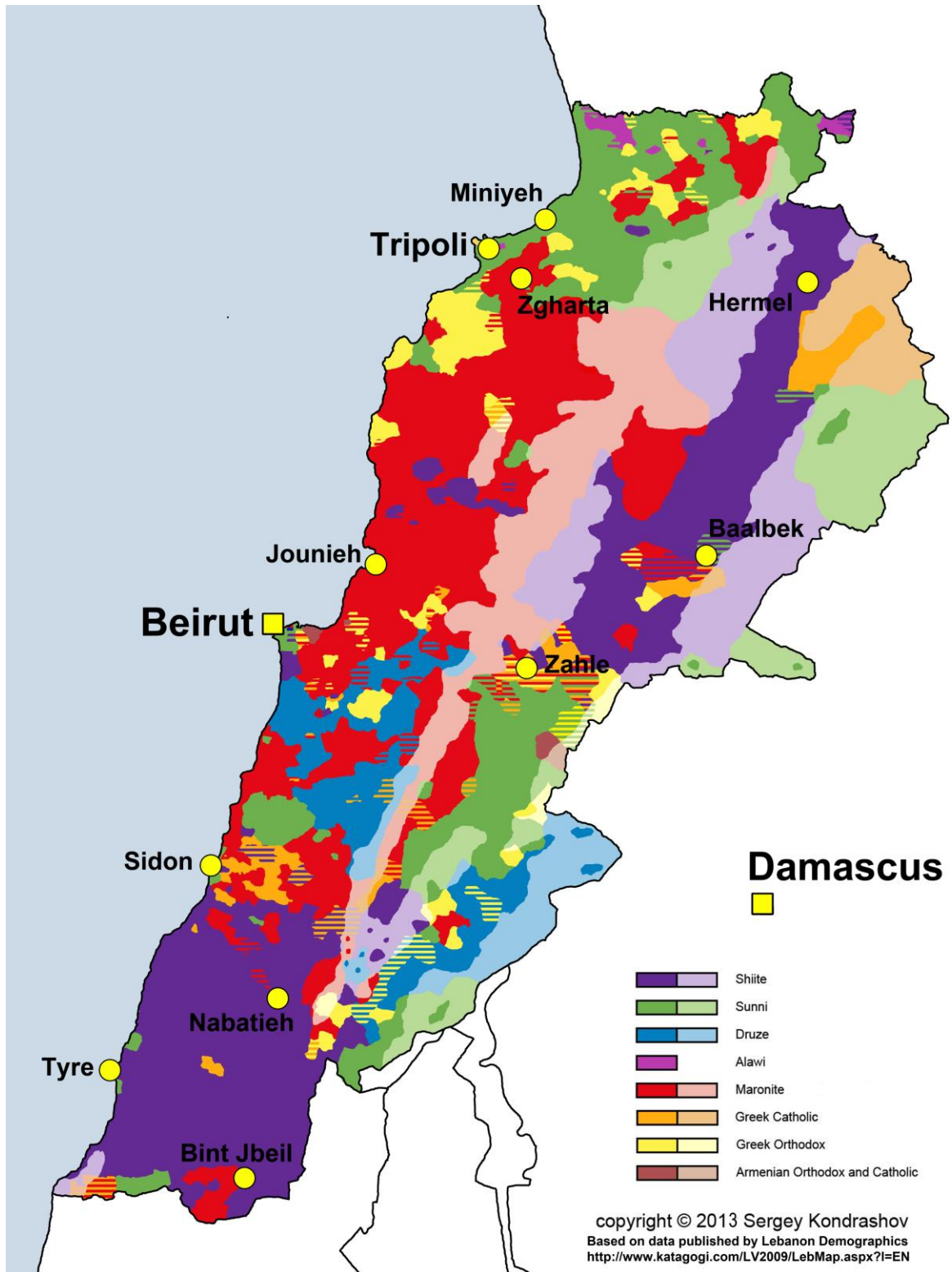
Carte 2



Liban



Carte 3



Chronologie des évènements libanais (1943-2005)

1943 : sous mandat français depuis 1920, l'ancienne province de l'empire ottoman proclame son indépendance. Le "Pacte national" institue un système politique confessionnel répartissant les pouvoirs entre les Maronites, les sunnites, les chiites, les druzes, et les grecs catholiques et orthodoxes.

1952-1958 : présidence de Camille Chamoun qui pratique une politique pro-occidentale.

1970-71: chassés de Jordanie, les combattants palestiniens de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) installent leurs bases au Sud-Liban.

1972-73: des opérations militaires et des représailles entre Israéliens et Palestiniens sur le territoire libanais enveniment les relations entre les Palestiniens et l'Etat libanais.

La guerre civile : 1975-1989

13 avril 1975 : 27 passagers d'un autobus, pour la plupart palestiniens, sont tués par des miliciens phalangistes (chrétiens maronites). Des accrochages et des représailles s'ensuivent entre Palestiniens et Phalangistes. Cet évènement marque le début de la guerre du Liban qui durera 15 ans.

Avril 75-janvier 1976 : les combats opposent les milices chrétiennes conservatrices aux palestino-progressistes (Palestiniens et gauche libanaise). La Syrie soutient ces derniers, tout en proclamant sa neutralité.

Juin 1976 : renversement d'alliance de la Syrie qui envoie des troupes au Liban à la demande du camp chrétien. Déroute des Palestino-progressistes.

Novembre 1976 : fin officielle de la guerre. Le bilan est de 30 000 tués et 600 000 réfugiés. Mise en place de la Force arabe de dissuasion (FAD), à majorité syrienne. L'armée libanaise a éclaté en factions rivales.

Mars 1977 : assassinat de Kamal Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste (PSP, druze). Les représailles font plusieurs dizaines de victimes chrétiennes.

Mars 1978 : à la suite d'un attentat palestinien à Tel Aviv, les troupes israéliennes envahissent le Sud-Liban ("opération Litani") pour créer une "zone de sécurité". L'ONU envoie une force d'interposition, la Force intérimaire des Nations unies au Liban. L'armée israélienne se retire en juin, laissant le contrôle du Sud Liban à la milice chrétienne du commandant Saad Haddad.

Juillet 1978 : affrontements entre troupes syriennes et milices chrétiennes.

Juin 1982 : les Israéliens envahissent à nouveau le Liban et assiègent Beyrouth (opération "Paix en galilée").

Août 1982 : 11.000 combattants de l'OLP sont évacués de Beyrouth sous la supervision de la Force multinationale.

14 septembre 1982 : élu moins d'un mois auparavant, le président Béchir Gemayel est assassiné à Beyrouth. Son frère Amine lui succède le 21. Les Israéliens entrent à Beyrouth-Ouest.

Avril 1983 : un attentat-suicide chiite fait 63 morts à l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth.

Septembre 1983 : la "guerre de la Montagne" oppose chrétiens et druzes. Ceux-ci prennent le contrôle de la région du Chouf.

Octobre 1983 : double attentat-suicide du Djihad islamique contre les contingents français (Drakkar, 58 morts) et américain (241 morts) de la force multinationale.

Novembre-décembre 1983 : affrontements entre l'OLP et les Syriens à Tripoli, appuyés par des dissidents palestiniens. Yasser Arafat et 4 000 de ses partisans sont évacués sous protection française.

Mars 1984 : premier d'une longue série d'enlèvements d'otages occidentaux. La France annonce le retrait de son contingent de la FINUL. Le Conseil des ministres décide l'abrogation du traité de paix de mai 1983.

Juin 1987 : le Premier ministre Rachid Karamé est tué dans un attentat. Il est remplacé par Salim Hoss.

Mai 1988 : les combats dans la banlieue sud de Beyrouth entre milices chiites Amal et Hezbollah (créée en 1982 au Sud Liban, à la suite de l'invasion israélienne) font 600 morts en 2 semaines. L'armée syrienne s'interpose.

Mars 1989 : Michel Aoun lance une "guerre de libération" contre les 33 000 soldats syriens présents au Liban.

Octobre 1989 : signature des Accords de Taef qui établissent un nouvel équilibre entre les communautés, prévoient la dissolution des milices, le renforcement des pouvoirs du Premier ministre et la formation d'un gouvernement d'union nationale. La Syrie maintient plus de 40 000 soldats au Liban.

Janvier-mars 1990 : la guerre pour le contrôle du "Pays chrétien" entre partisans du général Aoun et Forces Libanaises de Samir Geagea fait plusieurs milliers de morts. Aoun se réfugie à l'ambassade de France. Il partira en exil en France en 1991. La guerre civile libanaise a fait plus de 140 000 morts en 15 ans.

L'après-guerre

Mai 1991 : signature d'un Traité d'amitié avec la Syrie, qui consacre le rôle prépondérant de Damas.

Octobre 1992 : le milliardaire Rafic Hariri est nommé Premier ministre. Elections législatives partiellement boycottées par les chrétiens (taux de participation de 20%).

Octobre 1998 : le parlement élit le commandant en chef de l'armée, Emile Lahoud, au poste de président de la République.

2000

Février : Intensification des affrontements entre le Hezbollah et l'armée israélienne.

5 mars : le gouvernement israélien approuve la proposition du Premier ministre, Ehud Barak, de retrait unilatéral des troupes israéliennes du Sud-Liban, avant juillet 2000.

Mai : les désertions qui se multiplient dans les rangs de l'ALS entraînent le retrait précipité de l'armée israélienne.

2001

Novembre : les Etats-Unis rendent publique une liste de groupes terroristes incluant le Hezbollah et demandent à Beyrouth de geler ses avoirs. Le gouvernement libanais, qui considère le Hezbollah comme une organisation de résistance, rejette cette demande.

2002

28 août : le gouvernement libanais annonce un projet d'amendement de la Constitution pour prolonger le mandat du président Lahoud. Deux jours plus tôt, le président syrien avait convoqué le Premier ministre Rafic Hariri, pour lui signifier la volonté de Damas.

2 septembre : à l'initiative de Paris et de Washington, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1559 appelant au respect de la souveraineté du Liban et au retrait de toutes les troupes étrangères de son sol, visant implicitement la Syrie.

2005

Février

14 : Rafic Hariri est tué à Beyrouth, dans un attentat à l'explosif qui fait 18 morts. Le lendemain, le Conseil de sécurité de l'ONU demande à Kofi Annan un rapport sur les circonstances de la mort de l'ancien Premier ministre et réclame le retrait des troupes syriennes du Liban.

16 : début de manifestations quotidiennes de l'opposition contre la présence syrienne.

23 : plus de deux cents personnalités syriennes appellent, dans une lettre ouverte, le président Bachar El Assad à retirer l'armée syrienne du Liban.

Mars

8 : à l'appel des partis chiites Hezbollah et Amal, près de 400 000 personnes manifestent à Beyrouth en faveur de la Syrie et contre l'ingérence de Washington et Paris.

14 : près d'un million de personnes manifestent à Beyrouth, dans un rassemblement sans précédent, pour réclamer la vérité sur l'assassinat de Rafic Hariri et le départ du chef de l'Etat Emile Lahoud.

Avril

3 : la Syrie et l'ONU parviennent à un accord sur le retrait de toutes les troupes syriennes déployées au Liban avant le 30 avril.